



Département de sociologie
Laboratoire de recherche



**L'exclusion sociale vécue par les personnes en situation de pauvreté :
Étude de cas des personnes qui sont usagères des services offerts par des organismes
communautaires du quartier Saint-Roch à Québec**

**Rapport de recherche présenté au
Collectif pour un Québec sans pauvreté**

Par

Gabriel Demers-Hamel

Étudiant au Département de sociologie de l'Université Laval

Sous la direction de Madame Cathy Belzile
et sous la supervision de Madame Maïa Neff

Mai 2020

Table des matières	
Résumé	4
Faits saillants	5
Remerciements	7
Introduction	1
Le Collectif pour un Québec sans pauvreté.....	1
Questionnement de départ	2
Chapitre 1 : Cadre théorique et conceptuel	3
1.1 État de la situation de la pauvreté et de l'exclusion sociale au Québec	4
1.2 Définition du phénomène et du concept de pauvreté	6
1.2.1 Le concept de pauvreté du XIX ^e siècle à aujourd'hui : une définition économique	6
1.2.2 Une analyse sociologique, relationnelle et culturelle de la pauvreté	8
1.2.3 De la pauvreté à l'exclusion sociale	9
1.3 Définition du phénomène et du concept d'exclusion sociale	10
1.3.1 Définition générale de l'exclusion	11
1.3.2. Origine et utilisation de la notion d'exclusion (sociale) de 1960 à aujourd'hui	11
1.3.3 Définition de l'exclusion sociale en sciences sociales	12
1.3.4 Liens sociaux et contrat social	14
1.3.5 De l'exclusion à la désaffiliation sociale.....	15
1.3.6 Une perspective relationnelle de l'exclusion sociale : <i>ruptures biographiques et théorie de l'étiquetage</i>	16
1.3.7 Liens entre la pauvreté et l'exclusion sociale et définition des concepts	18
Chapitre 2 : Problématique	20
2.1 Question de recherche	21
2.2 Objectifs de la recherche.....	22
2.3 La pertinence de la recherche	22
2.3.1 La pertinence sociale.....	23
2.3.2 La pertinence scientifique.....	24
Chapitre 3 : La méthodologie de la recherche	24
3.1 Les méthodes de la recherche	24
3.1.1 La méthode de recherche inductive	24

3.1.2 La méthode de recherche qualitative	25
3.2 Les instruments de collecte de données	25
3.3 L'échantillonnage.....	26
3.4 Les lieux de l'enquête.....	28
3.5 La méthode d'analyse des données.....	29
Chapitre 4 : Analyse des résultats.....	30
4.1 Présentation synthétique par cas individuel des parcours de vie	30
4.1.1 Cas 1 : l'exclusion sociale de la sphère professionnelle par l'accumulation de difficultés personnelles et familiales	30
4.1.2 Cas 2 : L'exclusion sociale de la sphère professionnelle par les accidents de travail	33
4.1.3 Cas 3 : L'exclusion professionnelle par un accident de travail et l'exclusion sociale par	35
4.1.4 Cas 4 : L'exclusion professionnelle par la maladie et la paralysie et l'exclusion sociale par la consommation de drogues.....	37
4.2 Le rôle de l'enquêté	40
4.3 Le rôle de la vie économique et professionnelle	40
4.3.1. La rupture du lien d'emploi.....	40
4.3.2 Le faible revenu : un obstacle à la sortie de la pauvreté et de l'exclusion sociale....	43
4.3.3 Les obstacles à la recherche et à l'obtention d'un emploi.....	45
4.4 Le rôle du réseau social	46
4.4.1 L'affaiblissement et la rupture des liens sociaux avec la famille et les amis	46
4.5 Le rôle des organismes communautaires.....	49
4.5.1 Les organismes communautaires en tant que lieu d'intégration.....	49
4.5.2 Les rapports sociaux à la communauté des usagers.....	50
4.5.3 Les organismes communautaires en tant que lieu potentiel d'exclusion.....	52
4.6 Le rôle de la consommation de drogues	55
4.7 Les représentations des enquêtés sur leur situation sociale	57
4.8 Synthèse.....	59
Chapitre 5 : Discussion des résultats.....	60
5.1 Dialectique entre les résultats et les objectifs	60
5.2 Évaluation de la qualité et de la validité des résultats	62

5.3 Concordances et discordances des résultats avec ceux d'autres recherches.....	63
5.3.1 Les formes de l'exclusion sociale	63
5.3.2 Le rapport entre les enquêtés et le quartier Saint-Roch	65
5.4 Les limites et les biais de la recherche	65
5.4.1. Les limites de l'utilisation des données.....	65
5.4.2 Angle et biais résultant de l'utilisation de la notion d'exclusion sociale	66
5.4.4 Contexte et facteurs défavorables dans lequel la recherche s'inscrit.....	69
5.5 Les forces de la recherche.....	70
<i>Conclusion</i>	<i>71</i>
<i>Bibliographie</i>	<i>74</i>
<i>Annexe 1 : Grille d'entretien.....</i>	<i>A</i>
<i>Annexe 2 : Formulaire de sollicitation</i>	<i>F</i>
<i>Annexe 3 : Formulaire de consentement.....</i>	<i>G</i>

Résumé

Nous avons été mandatés par le *Collectif pour un Québec Sans Pauvreté* afin de répondre au questionnement suivant : de quelles manières l'exclusion sociale est-elle vécue par les personnes en situation de pauvreté ? À partir de ce questionnement, nous avons formulé la question de recherche suivante : comment l'expérience d'exclusion sociale est-elle vécue par les personnes en situation de pauvreté qui sont usagères des services offerts par des organismes communautaires du quartier Saint-Roch à Québec ? Afin de fournir une réponse, nous avons réalisé quatre entrevues individuelles semi-dirigées d'environ une heure avec des personnes usagères d'au moins un service offert par un organisme communautaire du quartier Saint-Roch. Les répondants ont été questionnés sur leur vie quotidienne, leurs occupations, leurs relations sociales, leur(s) lien(s) d'emploi, leur expérience et leur vécu ainsi que sur les phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale. Nous avons ensuite procédé à une analyse par cas et par thématique afin de rendre compte des différentes manières dont l'exclusion sociale est vécue par les personnes en situation de pauvreté. De cette analyse, il en ressort que l'expérience de l'exclusion sociale est vécue de façon individuelle en fonction d'une pluralité de facteurs. Par exemple, le parcours de vie, la rupture du lien d'emploi, le type de liens sociaux entretenus, le degré de solidarité auquel renvoient ceux-ci ainsi que les attitudes sociales des acteurs qu'ils lient constituent les facteurs les plus déterminants. Au-delà de ces facteurs et des manières singulières de vivre l'exclusion sociale, nous avons pu dégager des ressentis communs aux enquêtés : reconnaissance pour l'aide offerte par les centres communautaires, volonté de « s'en sortir », contrôle de l'établissement de leurs liens sociaux afin de se protéger des influences négatives.

Mots-clés

Exclusion sociale, pauvreté, expérience, lien social, lien d'emploi, organisme communautaire, quartier Saint-Roch, conditions de vie, réseau social.

Faits saillants

- ❖ Dans le cadre de cette recherche, l'exclusion sociale est définie comme étant un processus, actif ou passif, de ruptures ou d'affaiblissement des liens sociaux, de l'intégration à un groupe social ou de mise à l'écart d'un individu ou d'un groupe vis-à-vis d'une communauté ou d'une sphère d'activité. L'exclusion sociale peut être causée par des processus structurels, individuels et relationnels, d'ordre économique, politique, institutionnel, culturel, matériel, relationnel et symbolique, et ce, à l'échelle locale, régionale, nationale et globale.
- ❖ Au Québec, la pauvreté est définie juridiquement comme étant : « la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaire pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société » (Légis Québec, 2002).
- ❖ L'exclusion sociale et la pauvreté peuvent s'associer, s'influencer mutuellement et causer une détérioration des conditions de vie des acteurs sociaux.
- ❖ Notre recherche vise à comprendre de quelles manières est vécue l'exclusion sociale par les personnes en situation de pauvreté usagères des services offerts par les organismes communautaires du quartier Saint-Roch.
- ❖ Cette recherche démontre que l'exclusion sociale et la pauvreté sont les conséquences réelles de l'enchaînement de plusieurs événements malheureux chez une même personne. Il s'agit en quelque sorte d'un effet domino : un premier événement malencontreux facilite l'arrivée d'un autre événement non souhaité et ainsi de suite.
- ❖ Afin de mieux comprendre ces expériences de l'exclusion sociale, cette recherche adopte une approche qualitative, permettant ainsi de mieux cerner le vécu des personnes interrogées.

- ❖ Nous avons pu rapidement constater que les répondants sont beaucoup plus à l'aise de parler de leur vécu en tant qu'événements ou faits survenus, plutôt que de discuter des répercussions émotionnelles découlant de ces mêmes événements.
- ❖ Les sujets interrogés ont rapporté plusieurs événements expliquant leur situation d'exclusion sociale et de pauvreté. La perte d'emploi est souvent l'élément déclencheur à leur récit. Ces derniers racontent également avoir vécu l'affaiblissement de liens amicaux ou familiaux.
- ❖ Un problème de consommation est souvent un élément important explicatif de la rupture ou de l'affaiblissement des liens sociaux.
- ❖ Les quelques répercussions émotionnelles ayant pu être dégagées des récits sont des plus diverses, passant d'un certain ennui, au sentiment d'être chanceux de pouvoir recevoir une aide précieuse offerte par les organismes communautaires.

Remerciements

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à la réalisation de cette recherche scientifique.

Nous remercions d'abord chaleureusement les répondants qui ont participé à cette recherche en nous transmettant le précieux savoir de leurs expériences, sans quoi cette étude n'aurait pas eu lieu.

Nous souhaitons ensuite remercier *Le Collectif pour un Québec sans pauvreté* pour leur confiance, leur soutien et leur collaboration.

Un merci tout spécial à notre professeure Cathy Belzile et à notre coordinatrice Maïa Neff qui ont su nous guider sagement de leurs lumières dans la réalisation de cette enquête sociologique.

Nous soulignons également tous les étudiantes du baccalauréat en sociologie qui nous ont accompagnés dans l'aventure sociologique du *Laboratoire de recherche* : Chenour Oechslin, Emma Sauvestre, Vicky Arseneault, Maxime Desfossés, Carole Babet, Ruth Bernard, Sabrina Janvier, que nous reconnaissons déjà comme de brillantes sociologues en devenir.

Introduction

La pauvreté et l'exclusion sociale ont une réalité objective à l'échelle de la planète. Toutefois, il existe autant de façons d'appréhender ces deux concepts que de situations différentes dans chaque pays. Lorsqu'on s'intéresse au cas du Québec, nous pouvons constater que nous tentons souvent de les appréhender avec l'aide de certains indices et indicateurs, notamment économiques. C'est ainsi que chaque année, au Québec, nous déterminons qu'il y a un certain pourcentage de la population qui vit en situation de faible revenu, c'est-à-dire que les familles concernées n'ont pas le revenu nécessaire, lorsque l'on tient compte du coût de la vie, pour combler leurs besoins de base et ne peuvent donc pas participer pleinement à des activités « normales » en société. Un autre indicateur utilisé est le seuil de faible revenu après impôts qui permet également de déclarer que certains ménages ont moins de la moitié du revenu médian pour subvenir à leurs besoins. Bien que ces indicateurs nous indiquent des éléments importants de la vie socioéconomique, ils ne permettent pas de saisir la complexité d'ensemble des phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale, notamment leurs dimensions qualitatives. D'ailleurs, les phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale que tentent d'explicitier ces indicateurs sont toujours l'objet de luttes, de recherches et de politiques, ce qui vient réaffirmer un besoin de clarification et de meilleure compréhension de ces deux concepts et de leurs interrelations.

C'est dans cette optique qu'à l'automne 2019, le Collectif pour un Québec sans pauvreté (CQSP) a fait appel aux étudiants et étudiantes du baccalauréat en sociologie afin de réaliser une recherche sur la manière dont est vécue l'exclusion sociale par les personnes en situation de pauvreté. C'est en réponse à cette demande que la présente recherche a été réalisée.

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté

Actif depuis 1998, le Collectif pour un Québec sans pauvreté (CQSP) est un regroupement de 36 organisations québécoises diversifiées, appuyées par des centaines de milliers d'adhérents qui ont pour but commun de générer les conditions nécessaires à l'établissement des bases d'un Québec sans pauvreté. Composé d'organisations nationales

québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, coopératives et de collectifs régionaux, le CQSP agit de pair avec les personnes en situation de pauvreté afin de défendre leurs droits, promouvoir la justice sociale et lutter contre la pauvreté par la réalisation d'études, de campagnes, d'activités, de mobilisations, de pétitions, de communiqués, de lettres, etc.

C'est notamment grâce aux actions du CQSP que le gouvernement du Québec a adopté, le 13 décembre 2002, la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2000a ; 2000b). Aujourd'hui, de nombreuses campagnes sont menées, par exemple, la *Campagne 5-10-15*, visant la connaissance de son horaire cinq jours à l'avance, l'accès à 10 jours de congés payés et à un salaire horaire minimum de 15 \$. Cette campagne a aussi pour objectif la redéfinition du seuil de pauvreté officiel adopté par le Canada (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2018).

Questionnement de départ

Le CQSP constate, en s'appuyant sur les expériences vécues par les personnes en situation de pauvreté et le rapport synthèse *L'exclusion sociale associée à la pauvreté* (2015) du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE), que l'exclusion sociale et la pauvreté peuvent être constituées et associées à des obstacles à la sortie d'une situation de pauvreté. Ce constat amène le CQSP à se questionner sur les manières dont l'exclusion sociale est vécue par les personnes en situation de pauvreté. Que signifie « exclusion sociale » pour des personnes en situation de pauvreté ? De quoi les personnes se sentent-elles exclues ? Quand et comment les personnes se sentent-elles exclues ? Quels sont les facteurs qui peuvent expliquer l'exclusion sociale vécue par des personnes en situation de pauvreté ? Finalement, l'exclusion sociale est-elle un processus pouvant être actif dans un domaine et inactif dans un autre en fonction des circonstances ? Un processus à l'image d'un continuum (on peut être exclu un peu, moyennement ou beaucoup) ? Un phénomène subjectif ou objectif (qui dépend ou pas de la perception de la personne qui vit la potentielle situation d'exclusion) ? Est-il possible de vivre en situation de pauvreté et de ne jamais vivre de situations d'exclusion ?

Par cette recherche, le Collectif cherche à documenter différentes formes d'exclusion sociale vécues par les personnes en situation de pauvreté. C'est dans cette perspective que nous avons réalisé une recherche qui contribuera à orienter le CQSP dans ses réflexions et actions pour améliorer les conditions de vie de ces personnes. Notre recherche vise à comprendre les manières dont l'exclusion sociale peut être vécue par les personnes en situation de pauvreté. Plus précisément, elle consiste en une description de la manière dont s'articule les expériences de rupture et d'affaiblissement des liens sociaux entre les enquêtés et leur réseau social. L'étude situe également ces expériences dans le cadre du parcours de vie des répondants. Celle-ci sera jointe aux résultats d'une consultation publique débutée par le Collectif, à travers le Québec, en septembre 2019.

Ce rapport est divisé en cinq chapitres. Le premier d'entre eux expose le cadre théorique et conceptuel de la recherche, propose une mise en contexte statistique de l'ampleur de la situation de la pauvreté et de l'exclusion sociale au Québec des dernières années, survole l'histoire et opérationnalise les notions de pauvreté, d'exclusion sociale et de vécue. Le deuxième chapitre étaye la problématique de cette étude en posant la question et les objectifs de la recherche. Le troisième chapitre décrit la méthodologie utilisée dans cette enquête, qui consiste essentiellement en une méthode qualitative à dominante inductive réalisée à l'aide d'entretiens semi-dirigés. Le quatrième chapitre concerne l'analyse des résultats dans lequel est décrit l'affaiblissement et la rupture des liens sociaux entre les enquêtés et leur réseau social. Le cinquième et dernier chapitre se veut une discussion sur la validité et la pertinence des résultats par une confrontation entre les objectifs et les résultats de la recherche.

Chapitre 1 : Cadre théorique et conceptuel

Ce chapitre a pour objet le contexte général de la présente recherche. Il contient d'abord un bref état de la situation de la réalité de la pauvreté et de l'exclusion sociale au Québec. Nous y présentons ensuite brièvement le contexte idéologique dans lequel ces réalités s'inscrivent. Finalement, nous y abordons le cadre législatif entourant la pauvreté et l'exclusion sociale.

1.1 État de la situation de la pauvreté et de l'exclusion sociale au Québec

Cette section rassemble des indicateurs et indices statistiques utilisés par trois études permettant de mieux apprécier l'ampleur du phénomène de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Selon le document « La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : état de situation 2018 », du *Centre d'Étude sur la Pauvreté et l'Exclusion sociale* (CÉPE) :

- ❖ Le taux de *faible revenu*¹, selon la *Mesure du Panier de Consommation*² (MPC), a diminué au Québec de 2002 à 2007, passant de 10,8 % à 8,6 %, pour ensuite augmenter jusqu'à 11,8 % en 2012, puis redescendre à 9,4 % en 2014 et à 8,6 % en 2016 (CÉPE, 2018 : 3 et 6) ;
- ❖ Le taux de faible revenu selon la *Mesure du Faible Revenu*³ (MFR) dans la région de la Capitale-Nationale, en 2014, était l'un des plus bas, comparativement aux autres régions (CÉPE, 2018 : 3).
- ❖ Le Québec ne fait pas encore partie des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres en 2014 (CÉPE, 2018 : 3) ;
- ❖ Le nombre de personnes prestataires d'une aide financière de dernier recours⁴ a constamment baissé depuis 1997, à l'exception d'une augmentation de 1,5 % en 2009

¹ Le taux de faible revenu « est calculé à partir du revenu ajusté du ménage, pondéré selon la taille de celui-ci. Un revenu est considéré comme faible s'il représente 50 % ou moins de la médiane des revenus pondérés. [...] La mesure du faible revenu est relative. Elle est dépendante du niveau de revenu de la société en général » (Côté et Scarfone, 2019 : 7).

² « La MPC établit des seuils de pauvreté fondés sur le coût d'un panier d'articles dans les domaines des aliments, de l'habillement, du logement, du transport et d'autres nécessités, pour une famille de quatre personnes qui reflète un niveau de vie modeste et élémentaire. Une famille dont le revenu disponible est inférieur au seuil approprié de la MPC pour la taille de la famille et la région est considérée comme vivant dans la pauvreté. » (Statistiques Canada, 2019 : 3)

³ « Le seuil de référence de la Mesure du faible revenu (MFR) correspond à la moitié de la médiane du revenu de ménage (après impôt ou avant impôt) des particuliers de tous âges. Ce revenu est préalablement ajusté en fonction d'une échelle d'équivalence qui tient compte du nombre de particuliers par ménage afin de refléter les économies d'échelle dans la consommation. L'échelle d'équivalence utilisée dans le cadre de la MFR est la racine carrée de la taille du ménage. Une unité d'observation – ménage ou particulier – est donc considérée à faible revenu selon la MFR si son revenu de ménage ajusté est inférieur au seuil de référence » (Statistique Canada, 2020).

⁴ Bien que le nombre de personnes prestataires d'une aide financière de dernier recours ne constitue pas à proprement parler un indicateur de pauvreté, il nous renseigne sur l'autonomie financière des individus (CÉPE, 2018 : 6)

et de 0,6 % en 2010, après laquelle il a diminué de façon constante de 1,4 % annuellement en moyenne depuis 2011 (CÉPE, 2018 : 6).

Selon le document « Sortir de la pauvreté au Québec : analyse de la pauvreté, des inégalités et de la mobilité sociale », de l'*Institut du Québec* (IQ) :

- ❖ 5,0 % des personnes en situation de pauvreté ont déclaré un revenu faible chaque année de 2009 à 2016, comparativement à 4,0 % au Canada (Côté et Scarfone, 2019 : 7).
- ❖ 9,0 % des Québécois n'avaient pas le nécessaire pour participer pleinement à des activités normales en société lorsque l'on tient compte du coût de la vie, soit une proportion inférieure à la moyenne canadienne (Côté et Scarfone, 2019 : 7).
- ❖ 14,4 % des Québécois avaient, en 2017, moins de la moitié du revenu médian pour subvenir à leurs besoins, selon la mesure du faible revenu après impôts, un résultat légèrement supérieur à la moyenne canadienne (Côté et Scarfone, 2019 : 7).

Selon le mémoire de consultation publique *Solidarité et inclusion sociale : vers un troisième plan d'action gouvernemental* (2016) de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec :

- ❖ De 2003 à 2011, le taux de faible revenu de l'ensemble des personnes selon la mesure du panier de consommation (MPC) varie peu, passant de 10,2 %, en 2003, à 10,7 %, en 2011 (Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, 2016: 6-7) ;
- ❖ En 2016, plus de 700 000 personnes avaient un revenu disponible inférieur au seuil de référence de MPC (Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2019 : 12) ;
- ❖ En 2018, le revenu disponible selon la MPC se situait à un peu plus de 18 000 \$ pour une personne seule et à 9 626 \$ pour une personne prestataire du Programme d'aide sociale (sans contrainte à l'emploi) (Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2019 : 12).

Bien que ces données quantitatives permettent de circonscrire l'ampleur de la précarité et les inégalités économiques que nous associons à la pauvreté et à l'exclusion sociale, elles ne décrivent pas qualitativement ces phénomènes. La présente recherche se

veut donc complémentaire en proposant une explication qualitative des manières de vivre l'affaiblissement et la rupture des liens sociaux.

Dans le but de déterminer comment l'expérience de l'exclusion sociale est vécue par les personnes en situation de pauvreté, nous définirons d'abord les concepts de pauvreté, d'exclusion sociale et de vécu. Pour ce faire, nous procéderons à un bref retour historique, puis nous réaliserons un survol synthétique de ces notions et de leurs principales définitions sociologiques.

1.2 Définition du phénomène et du concept de pauvreté

Au Québec, la pauvreté est définie juridiquement comme étant : « la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaire pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société » (Légis Québec, 2002). À travers cette définition, nous retrouvons les dimensions économique, matérielle et relationnelle de la pauvreté. Ces dimensions ont été abordées par des sociologues, des anthropologues, des économistes et des philosophes depuis le XIX^e siècle. La prochaine section présente les différentes conceptions de la pauvreté, notion qui fait l'objet, encore aujourd'hui, de nombreux débats quant à sa définition.

1.2.1 Le concept de pauvreté du XIX^e siècle à aujourd'hui : une définition économique

La pauvreté est un phénomène complexe et multidimensionnel en mouvance (Mercier, 1995) ainsi qu'un problème social. Il se manifeste empiriquement et théoriquement par un manque pouvant se présenter sous de multiples formes dans les dimensions économique, matérielle, culturelle, structurelle, individuelle, sociale, relationnelle, etc. (Mercier, 1995). Le phénomène de pauvreté peut être conceptualisé comme étant absolu ou relatif, de sorte que la notion de pauvreté est polysémique (Mercier, 1995). À ce sujet, Serge Milano les définit ainsi : « la pauvreté absolue, c'est avoir moins qu'un minimum objectivement déterminé [...] ; la pauvreté relative [c'est] d'avoir moins

que les autres, par exemple, avoir moins que 50 % du revenu national moyen » (Milano, 1992 : 37, cité par Mercier, 1995 : 13).

La dichotomie entre la pauvreté absolue et relative se voit dépasser par l'approche intégratrice du philosophe et économiste Amartya Kumar Sen qui concilie et rapproche ces deux conceptions en affirmant que « la pauvreté est une notion absolue dans l'espace des capacités, mais [...] très souvent [qui] prendra une forme relative dans l'espace des biens ou de leurs caractéristiques » (Sen, 1983, cité par Mercier, 1995 : 12).

La pauvreté est avant tout un problème social qui peut être appréhendé en tant qu'objet d'étude sociologique. En France, Louis René Villermé (1840, cité par Fassin, 1996) dresse, dès le milieu du XIX^e siècle, un portrait des mauvaises conditions de vie et de travail des ouvriers. Des travaux similaires seront réalisés en Angleterre par des auteurs tels que Friedrich Engels (2003 [1845]) et Karl Marx, dans *Le Capital* (1993 [1867]). Le capitalisme devient alors le cheval de bataille et les explications de la pauvreté sont uniquement d'ordre économique et matériel. Un siècle plus tard, Michael Harrington (1967, cité par Fassin, 1996) revisite le prolétariat et analyse, à l'intérieur des sociétés modernes, l'émergence d'un « nouveau prolétariat » (Houdaille, 1968). Celui-ci est alors constitué de minorités ethniques, d'ouvriers agricoles, de toxicomanes, d'itinérants, etc. qui ont pour caractéristique commune d'être des « laissés-pour-compte » de la modernité (Fassin, 1996).

C'est ainsi que l'on en vient à définir la pauvreté comme étant un manque de moyens économiques permettant d'accéder aux conditions nécessaires à la survie (Turner, 2006). Encore aujourd'hui, cette manière de comprendre la pauvreté est préconisée par les dirigeants politiques (Bresson, 2007). Elle présente pourtant certaines limites : aux États-Unis comme en Europe de l'Ouest, le seuil de pauvreté est défini arbitrairement. De plus, une telle définition de la pauvreté masque les relations de pouvoir et de domination, les inégalités sociales, la reproduction sociale d'attitudes et de pratiques mettant à la marge certains groupes, etc. Finalement, ces définitions économiques entraînent des attitudes normalisatrices et moralisantes, différenciant les « vrais » besoins du superflu (Gaulejac et coll., 1994).

1.2.2 Une analyse sociologique, relationnelle et culturelle de la pauvreté

La pauvreté relationnelle, définie par le philosophe et sociologue allemand Georg Simmel (2005), consiste à comprendre la pauvreté comme le résultat de relations sociales. Il définit la pauvreté ainsi :

« Ce n'est qu'à partir du moment où ils sont assistés — ou peut-être dès que leur situation globale aurait dû exiger assistance, bien qu'elle n'ait pas encore été donnée — qu'ils [les pauvres] deviennent membres d'un groupe caractérisé par la pauvreté. Ce groupe ne demeure pas uni par l'interaction de ses membres, mais par l'attitude collective que la société, en tant que tout, adopte à leur égard » (Simmel, 2005 : 98).

Nous reconnaissons dans cette définition le caractère construit socialement de la pauvreté produit par « l'attitude collective » face à un groupe de personnes définies comme « assistées ». Dans cette perspective, l'assistance ne répondrait qu'à un besoin de reproduction de la société : « il n'y a aucune raison d'aider le pauvre plus que ne le demande le maintien du statu quo social » (Simmel, 2005 : 49). L'obligation d'assistance découle du fait que chaque individu a des droits. C'est à la suite de l'utilisation de leur force économique que l'appauvrissement de ce groupe s'est matérialisé : « les pauvres appartiennent à cette communauté — ce qui veut dire que cette communauté est obligée de les assister — et celle-ci utilisait leur force économique avant leur appauvrissement » (Simmel, 2005 : 62). La sociologie de Simmel nous permet de comprendre comment la pauvreté se construit à travers des relations sociales et des transformations liées aux besoins et aux pratiques des communautés.

Une autre caractéristique de la pauvreté est son caractère culturel. Oscar Lewis, anthropologue américain, propose que la pauvreté puisse être définie comme étant :

« [...] un ensemble de normes et d'attitudes ayant pour effet d'enfermer les personnes dans ce qui, à l'origine formé en réaction à des circonstances extérieures défavorables, perpétue, en se transmettant de génération en génération, l'état de

pauvreté, quelle que soit l'évolution des circonstances » (Lewis, 1966, cité par Duvoux, s. d.).

Par cette définition de la pauvreté, nous comprenons qu'en plus d'être un fait socioéconomique et relationnel, elle peut être la cause de normes et d'attitudes qui ont pour effet *d'exclure* un groupe d'individus. Certaines manières d'être, d'agir et de se sentir peuvent être perçues comme étant *marginales* ou *déviantes* de la norme et donc entraîner l'exclusion d'individus. Nous pourrions expliquer ces manières par des traits culturels liés aux situations sociales individuelles (Fassin, 1996). Lewis a été grandement critiqué pour l'aspect culturalisant et naturalisant de son explication de la pauvreté, enfermant alors les individus dans une condition dont ils ne peuvent s'échapper. La transmission de « génération en génération », peu importe « l'évolution des circonstances », montre l'aspect déterministe de cette approche. Il n'en demeure pas moins qu'il peut résider, à l'intérieur de la pauvreté, des effets de normes et d'attitudes entraînant différentes formes de reproduction d'exclusion sociale.

Dans le prolongement de ces différentes approches, la tradition sociologique de l'École de Chicago a particulièrement réfléchi à ces questions en mobilisant des analyses interactionnistes et relationnelles de la pauvreté. Elle cherche notamment à comprendre et à connaître les conditions de vie des personnes en marge de la société. Nous aborderons cet élément plus tard, mais contentons-nous pour l'instant de dire que la reconnaissance de la marginalité d'un individu ou d'un groupe est « toujours culturellement définie [et] faite par les *entrepreneurs de moral*⁵ » (Becker, 1985, cité par Fassin, 1996). Cette forme de pauvreté se veut ici urbaine (Fassin, 1996), c'est-à-dire que nous la retrouvons dans les villes, en milieu urbain.

1.2.3 De la pauvreté à l'exclusion sociale

Un dernier élément nous semble être primordial pour comprendre la pauvreté, soit la *disqualification sociale*, théorisée par Serge Paugam (2009, cité par Dauphin, 2009). Cette notion permet de comprendre le rôle des institutions dans la production de catégories

⁵ Les entrepreneurs moraux sont ceux qui cherchent à influencer un groupe de personnes dans le but de lui faire adopter ou maintenir une norme (Becker, 1985).

sociales associées à la situation de pauvreté et au parcours des individus. Il distingue trois groupes d'individus, soit :

1. Les « fragiles », qui désignent les personnes à risque de vivre un « déclassement social » ;
2. Les « assistés » qui représentent les personnes ayant une « dépendance face aux travailleurs sociaux » (Dauphin, 2009 : 111) ;
3. Les « marginaux », soit ceux ayant connu une rupture du lien social.

La force de sa typologie réside dans l'idée que celle-ci n'inclut pas seulement les personnes sans emploi, mais aussi celles ayant un emploi précaire, comme les « valoristes »⁶, les travailleuses et travailleurs du sexe, les camelots, etc.

En résumé, la partie socialement construite de la pauvreté économique, relationnelle et culturelle a des effets sur l'expérience de l'exclusion sociale et les parcours de vie. Une telle compréhension peut s'entrevoir dans la sociologie de George Simmel, dans celle de l'École de Chicago ou plus récemment dans celle de Serge Paugam. La sociologie de Michael Harrington, quant à elle, s'inscrit à la fin des Trentes Glorieuses, moment où l'on voit apparaître le concept d'exclusion sociale. Les « laissés-pour-compte » de la modernité désignent une nouvelle forme de pauvreté et plus largement une nouvelle réalité biographique liée aux transformations économiques des sociétés modernes.

1.3 Définition du phénomène et du concept d'exclusion sociale

L'exclusion sociale est un terme apparu en France dans le contexte des transformations économiques, sociales, politiques et culturelles de la crise des années 1970 (Estivill, 2004 : 121). Par le biais d'un retour historique et des regards théoriques de différents auteurs, nous appréhenderons différentes facettes de ce concept, à l'instar de ce que nous avons fait pour celui de pauvreté.

⁶ Personnes qui travaillent dans le milieu du réemploi, du recyclage et de la valorisation. Par exemple, des personnes qui ramassent des métaux, des contenants consignés, des électroménagers ou autres objets de construction dans le but de les vendre ou de les transformer.

1.3.1 Définition générale de l'exclusion

L'exclusion est un terme qui renvoie généralement à l'« action d'exclure d'un groupe, d'une action, d'un lieu, de chasser, d'écarter » (Larousse, s.d.). Elle présuppose que quelqu'un ou quelque chose soit exclu. Sur le plan étymologique, les mots « exclure » et « exclusion » proviennent du terme latin *exclusio* (signifiant exclusion, action d'éloigner), lui-même dérivé d'*excludo* et d'*excludere*, qui signifient « ne pas laisser entrer, ne pas admettre, mettre dehors, exclure » (Raynouard, 1838-1844 ; Gaffiot, 1934).

Plus précisément, lorsque c'est un individu ou un groupe qui est exclu, on parle habituellement d'exclusion sociale. Le mot « social » désigne généralement « les relations entre les membres de la société ou l'organisation de ses membres en groupes, en classes » (Larousse, 2019). L'UNESCO définit ainsi l'exclusion sociale : « [p]rocessus de rupture du lien social, de désaffiliation, au cours duquel l'individu perd peu à peu les liens tissés avec d'autres individus ou des groupes d'individus. L'exclusion se construit par des ruptures successives. Elle est rarement totale » (UNESCO, 2019). L'exclusion sociale possède plusieurs synonymes : déliaison sociale, désaffiliation sociale, discrimination sociale, disqualification sociale, ségrégation sociale, isolation sociale, marginalisation sociale, « désinclusion » sociale, expulsion sociale, etc. Au Québec, aucune définition légale n'est donnée au terme d'exclusion sociale.

1.3.2. Origine et utilisation de la notion d'exclusion (sociale) de 1960 à aujourd'hui

Selon Paugam, le terme d'exclusion apparaît en France au début des années 1960 (Paugam, 1996, cité par Bickel et Cavalli, 2003 : 161). Cependant, d'autres auteurs situent plutôt son apparition dans le contexte des transformations économiques, sociales, politiques et culturelles de la crise des années 1970⁷ (Estivill, 2004 : 121). Son utilisation s'est ensuite diffusée dans les pays latins d'Europe, puis dans le reste du continent européen

⁷ Bien que la notion d'exclusion sociale fait son apparition dans le programme politique dans les années 1970, on retrouve des éléments précurseurs de l'utilisation du terme dans les documents *L'Exclusion sociale. Étude de la marginalité dans les sociétés occidentales* (Klanfer, 1965) et *Les Dividendes du progrès* (Massé, 1969), dans lesquels sont abordés les thèmes du « sous-prolétariat » et des « exclus » (Damon, 2018: 8). Il faut également mentionner que le concept de « marginalité », utilisé dans les débats en Amérique latine sur l'exclusion structurelle du marché du travail dans les années 1970, préfigurait les préoccupations actuelles en matière d'exclusion sociale (Voir Faria, 1995) (Munck, 2005 : 21 et 25).

avant de gagner l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie (Estivill, 2004 : 121). On attribue généralement à René Lenoir, haut fonctionnaire et homme politique français, la popularisation du terme d'« exclus » pour désigner les oubliés de la croissance (Lenoir, 1974, cité par Gaulejac et al., 1994, cité par Damon, 2018 : 8). La manière d'appréhender l'exclusion sociale connaît ensuite une sensible inflexion dans les années 1980 et 1990 : la plupart des travaux⁸ considèrent que les formes contemporaines de désaffiliations⁹ résultent de l'impact de transformation des cadres sociétaux (marché du travail, institutions servant de support relationnel aux individus ou assurant leur intégration à la société) (Bickel et Cavalli, 2003 : 161-162). Aujourd'hui, la notion d'exclusion (sociale) est utilisée pour décrire une grande variété de situations et de personnes qualifiées de « nouveaux pauvres », vivant avec un handicap, consommatrices de substances psychoactives ou ayant un trouble de santé mentale (Ferreol, 1992, cité par Gaulejac et coll. 1994). Selon Damon, les « exclus » sont les personnes qui échappent aux mécanismes de sécurité, de protection et d'assurance sociale, mais également celles qui sont prises en charge par l'aide et l'action sociales, qui sont la cible des dispositifs d'assistance, ou encore celles qui sont qualifiées de « désaffiliées » (Damon, 2018 : 20).

Pour réfléchir au concept et au phénomène de l'exclusion sociale, nous présenterons quelques théorisations et définitions de celle-ci, en provenance de la littérature scientifique, en abordant également les notions connexes de lien social et de contrat social.

1.3.3 Définition de l'exclusion sociale en sciences sociales

En sciences sociales, il n'y a pas de consensus scientifique sur la définition de la notion d'exclusion sociale et certains s'opposent même à son utilisation¹⁰. Parmi les théorisations de l'exclusion sociale en sciences sociales, nous retrouvons notamment les cinq définitions suivantes :

⁸ Notamment ceux de Bellah (1985), de Beck (1992 [1986]), de Castel (1995) et de Inglehart (1999).

⁹ Beckel et Cavalli utilisent les termes « exclusion » et « désaffiliation » comme des équivalents.

¹⁰ Pour plus d'informations concernant les limites de l'utilisation du terme « d'exclusion sociale », consultez la section « limites de la recherche » du présent rapport.

1. « Processus d'affaiblissement ou de rupture des liens de l'individu avec la société au sens de la perte de la protection et de la reconnaissance sociale » (Paugam, 2012);
2. « L'exclusion sociale est la relégation ou marginalisation sociale d'individus, ne correspondant pas ou plus au modèle dominant d'une société, incluant [les] personnes âgées [...] sujettes à un handicap (physique ou mental) ou [les] autres minorités. Elle n'est généralement ni véritablement délibérée, ni socialement admise, mais constitue un processus plus ou moins brutal de rupture parfois progressive des liens sociaux » (Charpentier et coll., 2010);
3. « [Social exclusion] refers to the dynamic process of being shut out, fully or partially, from any of the social, economic, political or cultural systems which determine the social integration of a person in society » (Walker and Walker, 1997 : 8, cité par David Byrne, 2008 : 2 et par Munck, 2005 : 22);
4. « Accumulation de phénomènes convergents accompagnés de ruptures successives au cœur même de l'économie, de la politique et de la société, qui éloignent en les infériorisant des personnes, groupes, communautés et territoires des centres de pouvoir, des ressources et des valeurs dominantes » (Estivil, 2004 : 121);
5. L'exclusion sociale est le résultat d'un ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels, culturels, souvent interdépendants et cumulatifs, qui mettent des personnes ou des groupes à part dans la société » (CÉPE, 20 : 3).

De ces définitions, nous retenons que l'exclusion sociale est toujours définie en comparaison et par opposition à l'inclusion sociale, à l'insertion sociale ou à l'intégration sociale. À partir de ce constat, nous nous intéresserons dans un premier temps à ce que sont un *lien social* et le *contrat social*. Par la suite, nous aborderons le point de vue théorique de différents auteurs.

1.3.4 Liens sociaux et contrat social

Dans un premier temps, les liens sociaux (Gaulejac et coll. 1994) peuvent se comprendre à partir d'une appartenance aux « groupes primaires » ou « secondaires ». Pour désigner le premier type, Émile Durkheim (1893, cité par Gaulejac et al. 1994) utilisait la notion de *solidarité mécanique* qui a comme principe la similitude et la proximité, puisqu'elle s'inscrit à l'intérieur des familles ou des clans. En ce qui concerne le deuxième type de lien, Durkheim utilisait la notion de *solidarité organique*. C'est grâce à ce type de lien si les sociétés modernes parviennent à se maintenir. « Mais pour que cette solidarité fonctionne, en dépit de l'individualisation croissante des désirs, il faut que chacun soit convaincu que son propre intérêt est lié à l'intérêt collectif et en dépend [...] » (Gaulejac et coll. 1994 : 59). Pour résumer, la *solidarité mécanique* et la *solidarité organique* sont deux types de liens sociaux existant à l'intérieur des sociétés modernes. Cette idée peut être enrichie par le biais du *contrat social*.

Le contrat social suppose qu'il y ait réciprocité entre les individus et l'État (Gaulejac et coll. 1994). L'État doit mettre en place, par exemple, des lois justes et des services adaptés aux besoins des citoyens. Du côté des individus, une reconnaissance de l'État est nécessaire et ses actions doivent être en accord avec les limites imposées par l'État : « l'évasion des capitaux, la fraude fiscale [...], le travail au noir [...] sont autant de manquements et d'indicateurs de l'affaiblissement du lien social » (Gaulejac et coll. 1994 : 60). Pour Durkheim (1893, cité par Vidalenc 2001), un malaise civilisationnel se fait connaître lorsque les citoyens ne reconnaissent plus leurs anciens repères collectifs à la suite de changements rapides. C'est ce qu'il nomme l'*anomie*.

Pour résumer, la présentation du lien social et du contrat social visait à brosser un portrait de ce que pouvait être la solidarité à l'intérieur d'une société donnée. Le rôle de l'État est de s'assurer que tout un chacun trouve réponse à ses besoins. Cette analyse peut rappeler la formation de l'assistance sociale proposée par George Simmel. D'un autre côté, de rapides transformations peuvent entraîner la perte de repères collectifs, ce qui viendrait affecter la solidarité à l'intérieur des communautés. Ces transformations peuvent s'inscrire à l'intérieur, par exemple, de l'organisation du travail.

1.3.5 De l'exclusion à la désaffiliation sociale

C'est ainsi que l'on peut introduire un premier théoricien de l'exclusion sociale : Robert Castel (1995, cité par Chaniel, 1996 et Vidalenc, 2001). Il propose une analyse sociohistorique des transformations de l'organisation du travail et des formes de protection et d'intégration sociale qui y sont liées (Chaniel, 1996). Selon cette perspective, c'est l'organisation de la société qui pousse à ses marges certains groupes sociaux. La figure qui est associée à cette marginalité et à la pauvreté est alors celle du « désaffilié social », un individu n'occupant aucune place reconnue à l'intérieur de l'organisation du travail.

Le Petit Robert (s. d.) définit la marginalisation comme étant « l'action de *marginaliser* », « rendre quelqu'un ou un groupe *marginal* ». L'objet marginal (p. ex. individu, groupe, croyance, pratique, etc.) est ce « qui est mis dans la marge ». Les synonymes qui y sont rapportés sont ceux de « sans importance », « non essentiel », « en dehors de, mais qui se rapporte à » (Le Petit Robert, s. d.). Bien qu'issues du sens commun, ces quelques définitions expriment bien l'idée, à notre sens, que se fait Castel du désaffilié social. Ces figures sociales occupent une place « sans importance » dans la société.

Cette sociologie de l'exclusion nous permet de comprendre que l'exclusion est un processus n'épargnant personne (Vidalenc, 2001). L'État est devenu le moteur de l'individualisation et de la désaffiliation. En effet, pour Michel Autès (2000, cité par Fugier 2018), l'exclusion sociale est la conséquence d'une *déliation sociale*. Pour l'auteur, l'effacement de l'État social, de l'État-providence, de l'État-nation et l'importance de plus en plus élevée accordée à la dette nationale entraîneraient la déliaison de liens symboliques. Regroupés sous le nom d'idéologie libérale et d'économisme, ces changements entraînent des conséquences quant aux liens sociaux. « Quand les liens se défont — je parle de la déliaison de liens symboliques, qui sont construits avec du langage —, il n'y a plus rien. [...] Le rapport des hommes aux choses et le rapport des hommes entre eux n'ont plus de sens » (Autès, 2000, cité par Fugier 2018 : 6).

En résumé, pour Castel, les « exclus contemporains » sont les personnes socialement désaffiliées. Ils font partie de la communauté, c'est-à-dire de la *solidarité organique*, mais sont mis à l'écart, ont un statut d'exception, ce qui entraîne une

impossibilité de s'intégrer à certaines activités (Fugier, 2018). Les causes de cette exclusion peuvent être comprises comme étant structurelles et liées à des transformations idéologiques rencontrées par l'État (Autès, 2000). Elles peuvent aussi être comprises comme étant relationnelles, comme le proposent Vincent de Gaulejac et ses collègues (1994) ou la théorie de l'étiquetage.

1.3.6 Une perspective relationnelle de l'exclusion sociale : ruptures biographiques et théorie de l'étiquetage

Certaines lectures que nous avons réalisées nous ont permis de comprendre qu'il existait des préjugés et des dynamiques de discrimination à l'endroit des organismes communautaires et de leurs usagers (Gagnon, Parazelli, et Hardy, 2016) et, plus largement, des personnes qui utilisent l'espace public autrement que comme espace de transition entre deux lieux (p. ex. le travail et le domicile) (Chesnay, Bellot, et Sylvestre, 2014). Nous entendons ici le préjugé comme étant une attitude, teintée d'affects, défavorable à l'endroit de groupes, en raison de pratiques ou de valeurs jugées déviantes (Corneau et coll., 2017). La discrimination consiste quant à elle en une mise en application de pratiques visant à exclure d'un espace des pratiques ou des valeurs (p. ex. répression policière des personnes qui mobilisent des stratégies de survie, telles que le « squeeegisme » ou la quête) (Corneau et al., 2017).

Pour Vincent de Gaulejac et ses collègues (1994), l'exclusion sociale est comprise comme étant un processus de désinsertion sociale, causé par l'*hypermodernisme*¹¹ des sociétés occidentales qui sont caractérisées par l'individualisme. Ainsi, la désinsertion sociale, puis sa finalité, l'exclusion sociale, sont causées par l'accumulation de ruptures biographiques (p. ex. divorce, perte d'emploi, perte de logement, etc.), mais aussi par des traitements sociaux discriminatoires (p. ex. difficulté d'accéder à l'aide sociale, discrimination identitaire liée à l'ethnie, le genre ou l'orientation sexuelle, etc.). Lorsque l'individu vit une désinsertion sociale, celui-ci reconsidère les valeurs et les normes dominantes en cours dans la société, ce qui peut entraîner la dévalorisation et la honte de soi. Nous comprenons dès lors que le processus de désinsertion sociale est vécu de manière

¹¹ L'hypermodernité est caractérisée par des valeurs de « développement personnel, de la réalisation de soi par le travail, de la concurrence exacerbée, la performance et l'excellence » (Fugier, 2018 : 4).

subjective. Vincent de Gaulejac soulève un paradoxe, nommé l'*insertion paradoxale*, lié à l'hypermodernité : « être inséré, c'est vivre autonome donc à l'écart des institutions chargées de l'insertion ; être désinséré, c'est vivre en étant coupé des autres, mais en ayant besoin d'aide, donc être dépendant des institutions » (Gaulejac et coll., 1994). Selon lui, les institutions publiques et certains travailleurs sociaux véhiculent cette idéologie, ce qui pourrait entraîner des conséquences quant à l'inclusion ou l'exclusion de certains groupes.

Ce dernier élément ouvre sur la théorie de l'étiquetage, construite par l'École de Chicago. En effet, les idéologies et les croyances sont porteuses de valeurs. Certains groupes, notamment les *entrepreneurs de moral*, tentent d'imposer leurs croyances et leurs idéologies à d'autres groupes. Ceux n'acceptant pas ces conceptions du monde seront parfois étiquetés de déviants. Howard S. Becker (1985) définit la déviance comme étant l'institution de certaines « normes [,] dont la transgression constitue la déviance » (Becker, 1985 : 32), par différents groupes sociaux. La déviance n'est donc pas un objet naturel ou un acte substantiellement déviant, mais plutôt une interprétation par certains acteurs sociaux (p. ex. des policiers ou des voisins) menant au rejet d'un comportement. Selon Becker, c'est en raison de la sécurité et du bien-être d'un groupe « que les membres d'autres groupes obéissent à certaines normes » (Becker, 1985 : 40). Il définit trois éléments pouvant faire varier l'application d'une norme :

1. Le moment sociohistorique dans lequel s'inscrit l'acte déviant ;
2. L'*identité sociale* (Goffman, 1963) de l'individu qui réalise l'acte. Certaines personnes, du fait de leurs caractéristiques sociales, ou l'attribution de ces caractéristiques par leurs pairs, peuvent se voir étiquetées plus rapidement que d'autres ;
3. Les conséquences de l'acte posé. Certaines actions sont jugées déviantes seulement en raison de leur finalité.

À travers cette brève présentation, nous comprenons qu'une personne ou un groupe peut être exclu, voire stigmatisé, à la suite d'un acte jugé répréhensible par la collectivité. Ces *exclus* portent le nom d'*outsider* ou d'*étranger*, parce qu'ils sont à l'extérieur de l'univers « dominant ». Les écrits d'Erving Goffman autour de la stigmatisation concluront cette section et enrichiront la compréhension de la théorie de l'étiquetage.

Goffman (1963) mobilise la même définition de la déviance que celle proposée par Becker (1985). Ses travaux autour de la stigmatisation permettent de faire le lien entre la déviance et les effets individuels de cette déviance. Le stigma est toujours relationnel, il se définit à l'intérieur du regard porté par autrui envers une personne. Il peut prendre trois formes : *tare de caractère* (p. ex connaître la pauvreté), *dévalorisation corporelle* (p. ex. avoir une tache de naissance dans le visage) ou *tribale* (p. ex. être autochtone). Les conséquences de la stigmatisation résident en la réduction de l'identité entière à un attribut. L'individu n'existe plus pour ce qu'il est dans son entièreté, mais plutôt pour l'attribut qu'il porte. Existerait alors un jeu de négociations entre l'individu stigmatisable et l'autre pouvant stigmatiser, où le premier tentera de masquer son stigma ou de ne le dévoiler qu'à un moment précis.

1.3.7 Liens entre la pauvreté et l'exclusion sociale et définition des concepts

Il existe plusieurs similitudes, congruences, associations et liens entre les notions d'exclusion sociale et de pauvreté ainsi que des phénomènes qu'elles sous-tendent, de sorte que certains assimilent même à ces concepts des effets équivalents¹². Le *Centre d'Étude sur la Pauvreté et l'Exclusion* (CÉPE) en vient, quant à lui, à parler d'« exclusion sociale associée à la pauvreté » (CÉPE, 2015). En effet, selon le rapport synthèse *L'exclusion sociale associée à la pauvreté*, l'exclusion sociale « comporte de multiples facettes interreliées, interdépendantes, qui s'influencent mutuellement » (CÉPE, 2015 : 10). Définissant d'abord l'exclusion sociale comme étant « le résultat d'un ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels, culturels, souvent interdépendants et cumulatifs, qui mettent des personnes ou des groupes à part dans la société » (CÉPE, 2015 : 3), la définition se poursuit en associant la pauvreté à l'exclusion sociale :

« Quand l'exclusion sociale et la pauvreté se conjuguent, elles peuvent se renforcer mutuellement au fil du temps. L'exclusion sociale associée à la pauvreté peut se

¹² En effet, on retrouve notamment dans le « Rapport conjoint sur l'inclusion sociale », de la *Commission européenne*, l'énoncé suivant :

« Dans ce rapport, les termes de pauvreté et d'exclusion sociale renvoient à la situation de personnes qui ne peuvent participer pleinement à la vie économique, sociale et citoyenne et/ou dont l'accès à un revenu et à d'autres ressources (personnelles, familiales, sociales et culturelles) est inadapté au point qu'elles ne peuvent bénéficier d'une qualité et d'un niveau de vie considérés comme acceptables par la société dans laquelle elles vivent. Dans de telles situations, ces personnes ne sont que rarement en mesure d'accéder pleinement à leurs droits fondamentaux » (Conseil de l'Union européenne, 2001, cité par Gouvernement du Canada, 2004 :13).

traduire notamment par des possibilités limitées pour les individus (et conséquemment pour leur famille et leur communauté) de maintenir leur autonomie économique, tout en affectant l'intégrité de leur identité sociale, leur santé, leur éducation, leur participation au marché du travail ainsi qu'aux réseaux de relations sociales et familiales. Ces conséquences peuvent à leur tour entraver la sortie de pauvreté » (CÉPE, 2015 : 3).

La problématique de l'exclusion sociale se distingue néanmoins de celle de la pauvreté parce qu'elle intègre la question du lien social (Paugam, 1998; Leisenring et Leibfried, 1999, cité par Bickel et Cavalli, 2003 : 163).

À la lumière de ces différents écrits, nous retenons que la pauvreté est un phénomène matériel, économique et social. Théoriquement plus en accord avec l'approche relationnelle de Simmel et de l'École de Chicago, nous retenons que la pauvreté est notamment produite par le fait d'interactions sociales. Ainsi, c'est par l'intermédiaire de transformations sociales et des rapports sociaux qui en découlent que cette catégorie relationnelle de la pauvreté a pris forme. L'approche culturelle de la pauvreté nous permet de comprendre que certaines attitudes, valeurs et pratiques peuvent être associées à un certain groupe plutôt qu'à un autre.

Le repérage de ces manières d'être et de faire peut faire l'objet d'une évaluation morale, s'inscrivant alors dans une *économie morale*. Définie par Didier Fassin comme étant « un système de normes et d'obligations », l'économie morale « oriente les jugements et les actes, distingue ce qui se fait et ne se fait pas » (Fassin, 2009 : 1243). Au-delà de la position sociale occupée, tout individu peut et réalise des évaluations liées à ses propres référents culturels et sociaux. Celles-ci prennent la forme de réflexions ou d'actions concrètes. C'est donc par le biais de ces évaluations que l'on relègue « à la marge » ou que l'on exclut certaines attitudes, valeurs ou pratiques. En ce qui concerne l'exclusion sociale, nous retenons que ce concept est étroitement lié au sentiment d'appartenance au contrat social et au partage de normes, de pratiques et de valeurs communes. Les raisons pouvant entraîner l'exclusion sociale sont structurelles (p. ex. changement de paradigme sociétal, transformations de l'organisation du travail, néolibéralisme, etc.) et relationnelles (p. ex. économie morale).

Dans le cadre de cette recherche, nous définissons l'exclusion sociale comme étant un processus, actif ou passif, de ruptures ou d'affaiblissement des liens sociaux, de l'intégration à un groupe social ou de mise à l'écart d'un individu ou d'un groupe vis-à-vis d'une communauté ou d'une sphère d'activité. L'exclusion sociale peut être causée par des processus structurels, individuels et relationnels, d'ordre économique, politique, institutionnel, culturel, matériel, relationnel et symbolique, et ce, à l'échelle locale, régionale, nationale et globale.

Ce qu'il faut retenir

La pauvreté et l'exclusion sociale sont des phénomènes complexes et multidimensionnels. Les éléments qui caractérisent les situations de pauvreté peuvent causer des conditions d'exclusions sociales, tout comme les éléments que sous-tendent celles-ci peuvent entraîner certaines personnes à vivre des périodes de pauvreté. Ainsi, ces phénomènes ont tendance à s'intensifier de façon réciproque et à amplifier les difficultés vécues par ceux qui les éprouvent.

Chapitre 2 : Problématique

Ce troisième chapitre constitue la problématique de cette étude. Nous présentons d'abord la question de recherche et nous définissons les principales notions qui la sous-tendent. Nous établissons en suite les objectifs qui ont orienté l'enquête. Finalement, nous expliquons la pertinence sociale et scientifique de la recherche.

2.1 Question de recherche

En nous appuyant sur la problématisation que nous avons effectuée de la pauvreté et de l'exclusion sociale à l'aide de la littérature théorique et en considérant le mandat qui nous a été confié par le *Collectif pour un Québec Sans Pauvreté* (CQSP), nous formulons la question de recherche suivante :

Comment l'expérience d'exclusion sociale est-elle vécue par les personnes en situation de pauvreté qui sont usagères des services offerts par des organismes communautaires du quartier Saint-Roch à Québec ?

Avant de présenter les objectifs de l'enquête qui sont liés à cette question de recherche, il est important de préciser ce que nous entendons exactement lorsque nous employons les notions de pauvreté, d'exclusion sociale et de vécu. Nous définissons d'abord la pauvreté conformément à la définition fournie dans le cadre de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, c'est-à-dire « la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaire pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société ». Nous retenons cette intention de maintien de son autonomie économique, d'intégration ou de participation au concept de pauvreté, puisqu'elle articule une dimension sociale à l'aspect économique, rappelant ainsi les liens étroits entre l'extension de ce concept et de celui d'exclusion sociale.

Nous élaborons ensuite, dans le cadre de cette étude, notre propre définition de l'exclusion sociale en nous inspirant de la littérature en sciences sociales ayant trait à ce sujet : « un processus, actif ou passif, de ruptures ou d'affaiblissement des liens sociaux, de l'intégration à un groupe social ou de mise à l'écart d'un individu ou d'un groupe vis-à-vis d'une communauté ou d'une sphère d'activité ». Cette définition emprunte ces principaux éléments définitionnels aux écrits de Paugam, Charpentier, Walker, Estivill et le CÉPE, cités précédemment dans le chapitre 2.

Finalement, nous entendons par « vécu » une réalité intrinsèquement liée à l'expérience empirique de la vie ; il est en quelque sorte enraciné dans celle-ci. C'est à

partir de ce substrat essentiel, de cette structure fondamentale, que le vécu se déploie et prend sa forme. Cette forme est donc conditionnée et formalisée par les conditions d'existence. Il résulte de cette conception que le vécu est le ressenti qu'un individu se fait de son expérience de la vie. Il englobe ainsi une multitude de phénomènes expérimentés par la sensibilité d'un être vivant. Parmi ceux-ci, nous prendrons principalement pour objet sociologique pertinent à notre recherche les éléments suivants : la vision du monde et les rapports entretenus à celui-ci, les représentations (sociales), les pensées, les réflexions, les sentiments et les émotions.

2.2 Objectifs de la recherche

Dans le but de répondre à cette question de recherche, nous avons formulé les objectifs suivants :

- 1) Identifier des formes que peut prendre l'exclusion sociale ;
- 2) Découvrir des dynamiques structurelles, relationnelles, spatiales et symboliques pouvant entraîner l'exclusion sociale ;
- 3) En apprendre plus sur ce que signifie vivre l'exclusion sociale, selon le regard de personnes en situation de pauvreté recevant de l'aide d'organismes communautaires du quartier Saint-Roch à Québec ;
- 4) Brosser le portrait sociodémographique des personnes en situation de pauvreté recevant de l'aide d'organismes communautaires du quartier Saint-Roch à Québec qui ont expérimenté et vécu le phénomène de l'exclusion sociale ;
- 5) Analyser le contenu des discours sur comment l'expérience du phénomène d'exclusion sociale est vécue par les personnes en situation de pauvreté recevant de l'aide d'organismes communautaires du quartier Saint-Roch à Québec, en fonction de leur profil sociodémographique et de la littérature scientifique.

2.3 La pertinence de la recherche

Après avoir exposé l'orientation de la recherche à travers son objet et ses objectifs, cette section présente la pertinence sociale et scientifique qui sous-tendent cette étude.

2.3.1 La pertinence sociale

Les phénomènes qui composent la pauvreté et l'exclusion sociale sévissent sous des formes diverses au Québec. L'ampleur de ce fait complexe et mouvant est difficile à représenter ou à saisir par la littérature. On peut cependant en appréhender certains aspects à l'aide de quelques indicateurs statistiques. C'est d'ailleurs ce que nous avons exposé partiellement au début du premier chapitre. Ces types d'indicateurs statistiques ne permettent toutefois pas de brosser un portrait complet de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les manières dont sont vécues celles-ci font partie des informations qui sont laissées dans la marge. Le manque de données sur ses sujets constitue un enjeu sociopolitique important au Québec. C'est ainsi que, pour ne donner qu'un exemple parmi d'autres, le mémoire de la consultation publique, *La solidarité et l'exclusion sociale : vers un troisième plan d'action gouvernemental*, en arrivait à la conclusion suivante :

« Il y a absence de vue d'ensemble de l'État dans le dossier de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les décisions semblent prises à court terme et sans que soient d'abord mesurés les impacts potentiels sur les personnes concernées » (Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, 2016 : 10).

Cette recherche prend acte du manque de connaissances sur l'expérience de ces individus et propose de documenter les manières dont les personnes en situation de pauvreté vivent les effets de l'exclusion sociale. La pertinence sociale de cette étude réside dans le fait que l'analyse des résultats pourra être utilisée pour approfondir la compréhension de tous ceux qui veulent intervenir auprès de personnes qui vivent des situations similaires ou encore pour lutter ou réduire la sévérité ou l'ampleur des phénomènes qui sous-tendent la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est ainsi qu'elle pourra servir d'outil intellectuel pour guider et améliorer la qualité des actions et des interventions sociales des acteurs politiques, institutionnels et communautaires. Ces problèmes sont importants à comprendre et à essayer de régler pour la société parce qu'elle porte atteinte au fondement moral et politique de la vie collective : le vivre ensemble.

2.3.2 La pertinence scientifique

Plusieurs chercheurs en sciences sociales ont déjà travaillé sur la question de la pauvreté et de l'exclusion sociale au Québec, dans la ville de Québec et même dans le quartier Saint-Roch, que ce soit sur le plan de l'itinérance (Bourgeois, 2008 ; Freedman, 2009 et Freedman, 2011), de la judiciarisation de l'espace public (Chesnay et al., 2014 et Gagnon et al., 2016), de la vie politique (Doré, 2005) ou encore d'autres aspects. Or, aucune recherche, à notre connaissance, n'aborde la question de l'exclusion sociale sous l'aspect de l'expérience et du vécu des personnes en situation de pauvreté usagères des services offerts par les différents organismes communautaires du quartier Saint-Roch. La pertinence scientifique de cette étude réside donc dans l'opérationnalisation d'une recherche faisant appel à la sociologie phénoménologique qui prend pour objet les manières dont sont vécues individuellement différentes formes d'exclusion sociale, par exemple l'interdiction juridique d'accéder à certains tiers-lieux, c'est-à-dire des environnements sociaux en dehors de la maison et du travail (Oldenburg, 1989).

Chapitre 3 : La méthodologie de la recherche

Ce quatrième chapitre prend pour objet la méthodologie de la recherche. Nous abordons dans celui-ci les raisons et les justifications épistémiques qui nous ont conduits à effectuer ces choix méthodologiques concernant entre autres les instruments et les lieux de collecte de données, la stratégie d'échantillonnage, le traitement et l'analyse des données.

3.1 Les méthodes de la recherche

3.1.1 La méthode de recherche inductive

Cette étude a été réalisée principalement à l'aide d'une méthode de recherche scientifique de type inductive, bien qu'elle emprunte tout de même certains éléments de méthodes à la démarche hypothético-déductive. À ce sujet, notons d'abord que les instruments de collecte de données ont été construits en se fondant à la fois sur la recension de la littérature et la préenquête. Notons ensuite que, conformément à une approche scientifique inductive, nous ne formulons pas de façon formelle des hypothèses auxquelles

nous allons tenter de répondre en les confirmant ou en les infirmant dans le cadre de cette enquête sociologique. Nous croyons en effet plus pertinent de prendre comme point originel à l'orientation de la recherche, le sens des discours des enquêtés.

3.1.2 La méthode de recherche qualitative

Une méthode de recherche qualitative a été utilisée pour réaliser cette étude. Les raisons épistémiques qui sous-tendent ce choix méthodologique sont au nombre de deux. D'abord, parce que cette approche semble être plus adéquate que celle quantitative pour recueillir des données sur les manières de vivre l'exclusion sociale. Cela s'explique par le fait qu'il est difficile de décrire le vécu relatif à des expériences spécifiques à l'aide de questionnaires quantitatifs, puisque ceux-ci sont peu propices à rendre compte des situations et des parcours de vie particuliers des enquêtés.

Ensuite, une méthode de recherche qualitative apparaît davantage justifiée qu'une approche quantitative, puisqu'il n'existe, à ce jour, que peu de recherches qui ont pris pour objets les expériences vécues d'exclusion sociale, bien qu'il y en ait davantage en ce qui a trait au ressenti lié à la pauvreté. Dans un contexte comme celui-ci où les acteurs de la communauté scientifique ne disposent pas d'une grande quantité de données sur le sujet qui nous intéresse, il apparaît justifié d'effectuer le choix méthodologique d'une recherche exploratoire de type qualitative (Creswell, 2013; Warfa et al., 2006). D'autant plus qu'aucune recherche ne prend pour population les personnes en situation de pauvreté qui sont usagères des services offerts par les organismes communautaires du quartier Saint-Roch à Québec et qui vivent l'exclusion sociale.

3.2 Les instruments de collecte de données

La méthode et l'instrument de collecte des données qui ont été utilisés dans le cadre de cette recherche sont respectivement les entretiens semi-dirigés et le guide d'entretien. Celui-ci est composé d'une liste de questions regroupées sous deux thèmes : (1) les caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques des enquêtés ainsi que (2) les manières dont sont vécues les expériences de l'exclusion sociale. Les questions utilisées touchent plusieurs aspects de la situation et du parcours de vie des enquêtés. Elles abordent

notamment les habitudes de vie matérielles, économiques et sociales de l'utilisateur des organismes communautaires. Elles visent aussi à comprendre les sentiments des enquêtés à l'endroit des autres individus avec qui ils entretiennent des liens sociaux. Elles visent également à cerner ce qui structure le quotidien des enquêtés (p. ex. le quartier habité, le type de logement, les moyens de transport, la source de revenus principale, le revenu mensuel, les loisirs, le réseau social, etc.). Notons finalement que c'est à la suite de notre pré-enquête et d'une recherche documentaire que nous avons construit nos instruments de collectes de données, qui ont par la suite été peaufinés dans la phase de réalisation des entretiens.

3.3 L'échantillonnage

L'échantillonnage de la population ciblée par cette recherche se compose de quatre individus avec lesquels nous avons effectué des entretiens semi-dirigés. La petite quantité de personnes représentée par ce chiffre est constitutive du caractère exploratoire de cette enquête¹³ et de la force de travail limitée de l'étudiant-chercheur qui a poursuivi cette recherche seul. Le critère de sélection officiel auquel devaient correspondre les répondants afin de faire partie de l'échantillon est le fait d'être un usager¹⁴ d'au moins un service offert par un organisme communautaire du quartier Saint-Roch. Ce critère d'échantillonnage se

¹³ Nous tenons par ailleurs à rappeler deux éléments importants au lecteur qui pourrait être susceptible de remettre en question la pertinence de cette étude qualitative en fonction de la petite quantité de répondants qui y ont pris part. Le premier est que cette recherche a comme objectif principal de décrire qualitativement les manières dont est vécue l'exclusion sociale, et non pas de représenter quantitativement cette réalité. Le second élément est le fait que cette étude sera jointe aux résultats d'une consultation publique débutée par le CQSP, à travers le Québec, en septembre 2019, afin de documenter différentes formes d'exclusion sociale vécues par les personnes en situation de pauvreté.

¹⁴ Dans le cadre de cette recherche, nous mobilisons une sociologie critique qui se veut consciente des enjeux politiques et moraux en tant qu'acteur et agent participant à l'exclusion sociale. De plus, nous avons consciemment décidé d'utiliser de façon généralisée le mot « usagers » afin de désigner les personnes qui reçoivent un ou des services offerts par des organismes communautaires plutôt que le terme « bénéficiaires ». D'abord, nous pensons que le terme « bénéficiaire » est généralement davantage connoté de façon négative au Québec comparativement à celui d'« usager », qui semble être appréhendé dans une perspective plus proche de la neutralité, notamment sur le plan des valeurs et des normes. Ensuite et conséquemment à la première raison, nous privilégions l'utilisation de ce terme afin de tenter de réduire la stigmatisation, et peut-être même l'exclusion sociale, que peut apporter l'utilisation de ce terme par le caractère performatif que peut sous-tendre la partie construite socialement et culturellement de ce concept, notamment en ce qui a trait à l'expérience vécue d'identification subjective et de reconnaissance intersubjective.

fonde sur les définitions que nous avons données dans le cadre de cette recherche aux notions d'exclusion sociale et de situation de pauvreté¹⁵.

Outre le critère de sélection officiel mentionné ci-dessus, nous avons implicitement tenté, par nos perceptions, nos impressions et nos analyses, d'échantillonner des profils de répondants différents en fonction du sexe, du genre et de l'âge, dans l'optique de constituer un échantillon pluriel au point de vue des caractéristiques sociodémographiques, et ce, malgré la dimension subjective de cette opération.

L'échantillon de cette recherche, le profil des enquêtés ainsi que leurs caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques sont représentés dans le tableau ci-dessous.

¹⁵ Il convient de rappeler la définition que nous avons donnée, dans le cadre de cette recherche, à la notion d'exclusion sociale : « un processus, actif ou passif, de ruptures ou d'affaiblissement des liens sociaux, de l'intégration à un groupe social ou de mise à l'écart d'un individu ou d'un groupe vis-à-vis d'une communauté ou d'une sphère d'activité ». Cette définition se base sur les travaux d'auteurs en sciences sociales, dont notamment Paugam, Charpentier, Walker, Estivill et le CÉPE. Quant à la définition du concept de pauvreté, nous utilisons celle fournie juridiquement par La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale : « la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaire pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société ». Cette définition nous semble opératoire dans le cadre de cette recherche parce qu'elle inclut non seulement les aspects économique et matériel de la pauvreté, mais également sa dimension sociale.

Tableau 1 - Profil des enquêtés

Nom fictif des Enquêtés	Sexe	Âge	État civil	Nb d'enfants	Nb d'années à être usager des services offerts par des organismes communautaires	Plus haut niveau de scolarité complété	Anciennes occupations professionnelles
William	H	31	Célibataire	0	Environ deux ans	Secondaire 5	Plongeur et cuisinier
Marc-Andrée	H	53	Célibataire	0	Environ deux ans	Secondaire 3	Propriétaire d'une entreprise d'entretien paysager
John	H	48	Célibataire	0	Quelques jours	Secondaire 4	Opérateur de machinerie industrielle et rénovateur
Pierre-Luc	H	54	Célibataire	0	Environ deux mois	Secondaire 5	Ouvrier à la manutention dans une usine

3.4 Les lieux de l'enquête

Nous venons d'établir que la population cible de cette recherche est socialement constituée par les personnes en situation de pauvreté recevant de l'aide d'organismes communautaires du quartier Saint-Roch à Québec. Partant de ce constat, il semble évident que les espaces formés par les organismes communautaires du quartier Saint-Roch sont des lieux propices pour mener une telle enquête, puisqu'ils permettent, en principe, de rencontrer des individus susceptibles de correspondre à notre critère de sélection des répondants, c'est-à-dire d'être usager d'au moins un service offert par un organisme communautaire quelconque du quartier Saint-Roch. Nous avons cependant élargi le terrain de l'enquête aux lieux de socialisation que sont l'entrée des organismes communautaires ainsi que les parvis de la bibliothèque Gabrielle Roy et de l'Église Saint-Roch. Cet élargissement du terrain d'enquête est le fruit d'une observation faite lors de la préenquête : ceux-ci constituent non seulement des lieux de socialisation importants où les gens se retrouvent notamment pour fumer, s'asseoir, discuter ou échanger, mais ils constituent

également des milieux d'interconnaissance, au sens que Beaud et Weber (2010) donnent à ce terme¹⁶. Ils semblent donc particulièrement propices non seulement à l'observation directe des dynamiques d'inclusion/exclusion, mais également au recrutement des participants.

3.5 La méthode d'analyse des données

Cette section prend pour objet la méthode d'analyse des données qui a été utilisée dans le cadre de cette recherche. Nous y explicitons les trois manières que nous avons employées pour le traitement des résultats.

La première méthode d'analyse des résultats que nous avons employée dans le cadre de cette recherche est l'étude des parcours de vie. Cette étape a consisté à reconstituer la trajectoire biographique des enquêtés à partir de leur discours. Pour ce faire, nous avons restitué les principaux événements sociaux, économiques, professionnels et matériels qui ont marqué la situation des enquêtés. Ce faisant, nous avons porté une attention particulière aux transitions liées à leur mode de vie, à leurs lieux de résidence, à leurs relations sociales et à leurs emplois. Cette mise en récit nous a permis de décrire et d'analyser les expériences d'exclusion sociale vécues par les enquêtés en les inscrivant dans le contexte de leur histoire individuelle respective.

La seconde et principale méthode d'analyse utilisée dans le cadre de cette recherche est l'analyse thématique. Celle-ci a consisté en une classification des données tirées des entretiens semi-dirigés sous des thèmes qui ont pour fonction d'élucider des aspects de la réponse à la question de la recherche. Pour ce faire, nous avons d'abord employé le logiciel N'Vivo afin de codifier les discours des enquêtés. Puis, nous avons restitué les propos codifiés de ceux-ci et nous avons explicité comment ils témoignaient de leurs manières de vivre l'exclusion sociale.

Finalement, les données tirées de l'observation participante dans les organismes communautaires ainsi que des entretiens non dirigés et informels avec les enquêtés ont

¹⁶ C'est-à-dire un endroit où « des personnes se connaissent mutuellement - de vue, de nom, d'expérience » - et où chacune d'entre elles est au centre d'un réseau de connaissances réciproques dont la superposition constitue un milieu d'interconnaissances (Beaud et Weber, 2010: 32).

principalement été utilisées de deux façons. Dans un premier temps, lors de l'enquête sur le terrain, elles ont permis d'appréhender l'univers de référence des répondants afin de nous y intégrer par la création de liens sociaux avec eux. Dans un deuxième temps, lors de l'analyse des résultats, ces données ont été utilisées afin de décrire certaines des conditions objectives et subjectives qui nous semblaient caractériser la réalité des répondants, constituant ainsi un ancrage empirique afin de contextualiser leurs discours et de les analyser.

Chapitre 4 : Analyse des résultats

Cette section du rapport de recherche consiste en une analyse sociologique des informations obtenues lors de la réalisation des entretiens. De façon générale, chacun des chapitres constituant cette section de rapport est chronologiquement composé d'une analyse descriptive, comparative puis explicative. Le premier chapitre d'analyse est constitué d'une présentation synthétique par cas individuel des parcours de vie. Cette présentation synthétique par cas individuel des parcours de vie est ensuite suivie d'une analyse thématique du rôle joué par l'enquêté, par la vie économique et professionnelle, par le réseau social ainsi que par les organismes communautaires du quartier Saint-Roch à Québec sur les manières de vivre l'exclusion sociale.

4.1 Présentation synthétique par cas individuel des parcours de vie

Cette section présente synthétiquement, par cas individuel, les parcours de vie de chacun des enquêtés à travers le récit des événements marquants de son histoire sociale, économique, professionnelle et matérielle. Elle a pour objectif de mettre en lumière les représentations des expériences d'exclusion sociale vécue par les enquêtés, en les resituant dans leur contexte global.

4.1.1 Cas 1 : l'exclusion sociale de la sphère professionnelle par l'accumulation de difficultés personnelles et familiales

Cette partie présente le premier cas à l'étude. Celui-ci, comme les autres qui suivront, représente une manière singulière de vivre l'exclusion sociale. Y seront

présentées, sous la forme d'un récit synthétique, les expériences de rupture ou d'affaiblissement des liens sociaux qui ont marqué le parcours de vie de l'enquêté ainsi que les représentations qu'il s'en fait. Chaque histoire est d'abord précédée des caractéristiques sociodémographiques de l'enquêté.

Caractéristiques sociodémographiques

Nom : Pierre-Luc

Sexe : Homme

Âge : 54

Statut matrimonial : Célibataire, sans enfants

Plus haut niveau de scolarité complété : secondaire 5

Statut professionnel : Sans emploi

Source de revenus : aide sociale

Revenu mensuel : 690\$

Pierre-Luc est un homme célibataire de 54 ans, habitant un appartement de Loretteville avec son chien et qui travaille dans une usine de Vanier. Lorsque sa mère se fait diagnostiquer comme étant atteinte de la maladie d'Alzheimer, Pierre-Luc quitte son appartement de Loretteville pour s'installer avec elle dans une chambre à Vanier afin de prendre soin d'elle, malgré qu'il n'aime pas ce quartier puisqu'il trouve que les dynamiques sociales y sont plus agressives et délinquantes. Bien qu'il aime son emploi et qu'il se considère travaillant, il s'absente parfois de celui-ci pour prendre soin de sa mère lorsque celle-ci est traversée par des crises liées à sa maladie neurodégénérative. L'employeur de Pierre-Luc est conscient de la situation et tolère son absence à quelques reprises sans le sanctionner. Cependant, lorsque la situation de la mère de Pierre-Luc s'aggrave et que celui-ci manque d'autres quarts de travail pour l'aider, son supérieur le congédie. Pierre-Luc vit cette situation avec une compréhension des intérêts professionnels qui ont motivé l'employeur à le renvoyer. N'ayant plus d'emploi, la situation économique de Pierre-Luc devient cependant précaire et celle-ci bascule lorsqu'il se voit attribuer une amende de près de 500\$ pour avoir oublié de payer son permis de conduire. N'ayant alors plus assez d'argent pour payer le loyer, Pierre-Luc doit quitter son logement. Sa sœur, avec qui il n'entretient pas une bonne relation en raison de certains conflits familiaux, et qui aurait préféré s'occuper de leur mère à sa place, consciente de la situation dans laquelle il se

trouve, le contraint à placer sa mère dans un CHSLD. Pierre-Luc se retrouve donc « dans la rue », quelques jours après avoir perdu le seul lien familial qui lui était significatif : celui avec sa mère. N'ayant qu'un seul ami qui n'était pas en mesure de l'aider à ce moment, Pierre-Luc se construit un tipi dans le bois, avec des branches, pour y séjourner. Il déménage peu de temps après pour habiter dans un campement à proximité où des jeunes se rassemblent pour « tripper ». Le manque de temps pour couper du bois et le faire sécher pour se tenir au chaud auprès de feux durant l'hiver ainsi que l'arrivée des températures froides de l'automne le motivent alors à migrer vers le centre-ville de Québec, dans le quartier Saint-Roch, afin d'utiliser les services d'hébergement de l'*Auberivière*. Afin de respecter la politique de l'organisme communautaire qui n'accepte pas la présence d'animaux à l'intérieur de son bâtiment, et à contrecœur puisqu'il aurait bien aimé le garder malgré son âge avancé, Pierre-Luc confie son compagnon poilu à quatre pattes à la *Société de Protection des Animaux* (SPA) de Québec. Ne se sentant pas à l'aise parmi les autres usagers des services offerts par l'*Auberivière* en raison de certains comportements liés à la consommation de drogues et apprenant par le biais des travailleurs sociaux de cet endroit l'existence de l'organisme communautaire *La maison revivre*, Pierre-Luc postule pour obtenir une place à résider dans le cadre de leur service d'hébergement. Entre le temps où il effectue sa demande et celui où celle-ci se voit acceptée, Pierre-Luc fait la découverte du *Café-Rencontre* grâce à d'autres usagers. Il y va de temps en temps pour manger et socialiser. Lorsque sa demande est acceptée, il déménage officiellement à la *Maison Revivre* avec l'objectif de « s'en sortir » et de se trouver une chambre, laissant derrière lui l'*Auberivière*, mais allant parfois fréquenter encore le *Café-Rencontre*. Peu de temps avant d'écrire ces lignes, celui-ci était en attente d'une approbation pour effectuer la location d'un logement social dont le montant du loyer correspond à 25% des revenus du locataire.

À la lumière de ce récit, nous pouvons constater que les intérêts de la sphère familiale de Pierre-Luc se sont progressivement interposés devant ceux de la sphère professionnelle. Cette priorisation par l'enquêté du lien familial au détriment du lien d'emploi semble avoir été le facteur principal de l'affaiblissement de ce dernier. Cependant, il semble clair que la détérioration de la relation professionnelle de l'enquêté n'était pas directement souhaitée par celui-ci, mais découlait plutôt des contraintes liées au développement de la maladie d'Alzheimer de sa mère et de l'accentuation de ses crises neurodégénératives qui en sont le corollaire. En effet, l'accumulation des difficultés

relatives à l'aide prodiguée à la mère de Pierre-Luc semble donc avoir sous-tendu de façon déterminante l'affaiblissement de son lien d'emploi. Quant à la rupture de ce dernier, celle-ci a été opérée par l'employeur de Pierre-Luc sous la forme de l'acte de congédiement. Cette exclusion sociale de la sphère professionnelle est vécue par l'enquêté avec une compréhension des raisons qui ont motivé l'employeur mette fin au lien d'emploi.

4.1.2 Cas 2 : L'exclusion sociale de la sphère professionnelle par les accidents de travail

Cette partie présente le deuxième cas à l'étude.

Caractéristiques sociodémographiques

Nom : Marc-André

Sexe : Homme

Âge : 53 ans

Statut matrimonial : Célibataire, sans enfants

Plus haut niveau de scolarité complété : Secondaire 3

Statut professionnel : Sans emploi

Source de revenus : aide sociale

Revenu mensuel : 690\$

Marc-André, un homme célibataire de 53 ans, sans enfant, habitant la région québécoise de la Beauce et ayant pour plus haut niveau de scolarité complété un secondaire trois, est le propriétaire d'une entreprise d'aménagement paysager centenaire en 2000. Considérant le travail comme son unique loisir, il éprouve alors du plaisir à se lever chaque matin pour aller travailler. Comme il le dit lui-même rétrospectivement à l'âge de 53 ans : « ce n'était pas forçant de travailler, ça me faisait plaisir de forcer ». Le rude travail de Marc-André fragilise à travers le temps sa constitution physique et ses os. À la suite de quelques accidents de travail, il développe des blessures permanentes qui l'empêchent de travailler de façon définitive. Marc-André vit la cessation de son travail non seulement comme la perte d'un loisir et d'un plaisir, mais également comme le fait d'être privé de ses

clients, qu'il considérait comme des amis, mais aussi de sa principale source de revenus. En arrêt de travail, ne consommant aucune drogue et ayant un ami qui se met à développer des problèmes de consommation et de dépendance à ces substances, il entreprend d'aider son compagnon à cesser de consommer. Il commence cependant malgré lui à utiliser progressivement des substances psychotropes. Sa vie bascule alors à la suite d'un accident psychotique important. Des événements illégaux le mènent ensuite dans un centre de détention pendant un certain temps. Lorsqu'il est libéré, après avoir purgé sa peine, Marc-André retourne habiter dans la région québécoise de la Beauce chez l'hospice d'un ami d'origine turque. Cependant, un conflit d'intérêts s'opère entre les deux hommes en 2018 et Marc-André, ne désirant plus revoir son ancien ami, décide de quitter son lieu de résidence pour utiliser temporairement les services d'hébergement de l'organisme communautaire l'*Auberivière* de la ville de Québec. Après y avoir habité presque deux ans, Marc-André se voit offrir la possibilité d'être usagé du service d'hébergement de la *Maison Revivre* en 2020. Aux prises avec des problèmes de consommation et de dépendance liés à la drogue, qui l'ont fréquemment conduit à recevoir des soins hospitaliers pour sa santé physique et psychologique dans les deux dernières années, notamment pour des pneumonies et des psychoses, Marc-André décide de quitter l'*Auberivière* pour s'installer à la *Maison Revivre* en raison d'une présence moins prégnante de consommateurs de drogues. Conscient de la sévérité de sa situation et de la précarité de ses conditions de vie, il espère ainsi être moins tenté vers la consommation de drogues et avoir la capacité d'arrêter de consommer afin d'éviter la mort.

À la lumière de ce récit, nous pouvons constater que les conditions physiques éprouvantes, risquées et dangereuses associées à la profession de Marc-André ont vraisemblablement été des déterminants importants de ces accidents de travail. Ceux-ci l'ont conduit à l'exclusion de la sphère professionnelle en raison des blessures permanentes. L'enquêté a vécu la rupture de son lien d'emploi non seulement comme la perte d'un plaisir et d'un loisir, mais également comme le fait d'être privé de ses clients, qu'il considérait comme ses amis. S'en suivent plusieurs difficultés qui le conduiront notamment à exclure socialement son colocataire, avec qui il avait développé un lien électif.

4.1.3 Cas 3 : L'exclusion professionnelle par un accident de travail et l'exclusion sociale par

Caractéristiques sociodémographiques

Nom : John

Âge : 48 ans

Statut matrimonial : Célibataire, sans enfants

Plus haut niveau de scolarité complété : Secondaire 4

Statut professionnel : Sans emploi

Source de revenus : aide sociale

Lors de sa jeunesse, John traverse une situation de précarité économique dans laquelle il devient usager de services offerts par des organismes communautaires de la Beauce. Il réussit néanmoins à « s'en sortir » rapidement en commençant à travailler, sans formation professionnelle préalable, en tant qu'opérateur de machinerie industrielle, dans une usine. En plus de son travail à l'usine, John devient travailleur autonome dans le milieu de la rénovation. Il est cependant victime d'un accident de travail dans les années 2000, qui endommage de façon permanente son dos et qui le rend inapte à travailler. John décide tout de même de ne pas se laisser abattre par les circonstances difficiles et de faire respecter ses droits en tant que travailleur en obtenant une compensation financière à la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* (CNESST). Toutefois, son ancien employeur conteste les circonstances de l'accident de travail et John se retrouve privé de prestation financière, n'obtenant qu'un versement de 600\$ de son syndicat. Ayant développé au fil des années une dépendance à des jeux de hasard coûteux, ne pouvant plus travailler à l'usine ni en tant que travailleur autonome, l'argent qu'il a économisé devient rapidement insuffisant pour subvenir à ses besoins et il « rembarque dans le cercle de la pauvreté ». C'est alors qu'un événement survient : John est reconnu coupable devant la justice d'un acte criminel. Il se voit alors incarcérer dans un centre de détention où il formule la pensée selon laquelle il n'est plus un citoyen dans la mesure où on ne respecte plus ses droits. La durée de son incarcération l'empêche d'effectuer la consultation annuelle de son médecin de famille, dont il perd l'accès. Lorsqu'il est libéré de sa peine

d'emprisonnement, il effectue une demande d'aide sociale, il commence à fréquenter l'*Auberivière* pour le service d'hébergement et parfois le *Café-Rencontre* pour manger. En recherche d'un loyer peu coûteux, il se trouve alors une chambre à louer dont il est en mesure de payer avec le revenu dont il reçoit de l'aide sociale. Il déménage donc à cet endroit pendant trois mois et demi pendant lesquels il cessera notamment de consommer des drogues. L'un des résidents d'une chambre voisine à la sienne lui est cependant désagréable au point où il préfère revenir séjourner temporairement à l'*Auberivière*. John se fait toutefois exclure de cet endroit en raison d'une plainte de voie de fait qu'il reçoit à la suite d'un conflit avec un intervenant et un agent de sécurité. Ne désirant plus fréquenter cet endroit en fonction de ce motif ainsi que parce qu'il a tendance à prêter de l'argent à d'autres usagers des services offerts par cet organisme communautaire qui ne le lui rendent généralement pas, John décide que s'il y retourne, ce sera seulement pour utiliser le service de fiducie, auquel il a encore le droit d'accès, afin de mettre « de l'argent de côté ». Étant alors sans domicile fixe, il réside pendant une période 13 jours dans des motels et recommence à fréquenter le *Café-Rencontre*. C'est à cet endroit qu'il entend alors parler, par les autres usagers des services offerts par cet organisme communautaire, de la *Maison Revivre* comme étant un bon endroit où il pourrait séjourner. Ne se considérant pas comme un « demandeur », il n'ose cependant pas appeler pour demander de l'aide. Les travailleurs sociaux du *Café-Rencontre* lui donnent alors malgré lui un coup de main pour obtenir une place au service d'hébergement de *La Maison Revivre*, où il déménage quelques jours plus tard. Dès son arrivée, John se considère chanceux d'y être et apprécie l'endroit et ses services, qui « sont bien faits et bien contrôlés ». Il est particulièrement reconnaissant du fait que les intervenants sociaux l'ont aidé à actualiser sa situation médicale ainsi qu'à obtenir la médication et les médicaments dont il avait besoin. Bien qu'il sache que cet organisme communautaire offre le service d'hébergement sans frais pendant trois mois, John à l'intention de rester seulement quelques jours afin de se trouver un appartement le plus rapidement possible. Considérant actuellement le revenu mensuel de 1100\$ dont il reçoit de l'aide sociale comme étant suffisant pour subvenir à ses besoins de base, c'est-à-dire se loger, se vêtir et manger, John pense qu'il sera également en mesure de maintenir son autonomie économique lorsqu'il deviendra locataire d'un nouveau logement. Afin de se trouver une chambre à louer, John compte demander de l'aide aux travailleurs sociaux de *La Maison Revivre* puisqu'il est conscient que son inaptitude à lire et à écrire constitue un obstacle à sa recherche d'un logement. Dans un avenir rapproché, John entretient le

projet de s'établir au Lac Mégantic où il aimerait effectuer un travail de maintenance sur un camping.

Ce troisième cas met en lumière un affaiblissement des liens sociaux découlant de multiples ruptures déterminantes, qui viennent tour à tour alimenter un cercle de pauvreté. La première rupture importante survient avec son accident de travail en 2000. N'ayant pas de formation professionnelle particulière et ayant travaillé jusqu'à ce jour pour des emplois nécessitant une certaine forme physique, John est alors inapte à trouver une solution alternative pour continuer de travailler. La deuxième rupture se produit lors de son arrestation. L'incarcération qui s'ensuit lui fait également perdre le privilège d'avoir un médecin de famille. Bien qu'il soit en mesure de se trouver un endroit où loger par la suite, cette solution n'est que temporaire puisqu'un voisin lui devient insupportable. À partir de ce moment, il décide de loger à *L'Auberivière*, faute de moyens et d'une autre solution. Une autre rupture a lieu lorsqu'une plainte pour voie de fait est déposée contre lui, l'empêchant du même coup de bénéficier des services de cet organisme communautaire. Se débrouillant par ses propres moyens pendant quelques jours, il prend connaissance d'un autre organisme communautaire qui pourrait l'aider grâce aux conversations partagées au *Café-rencontre*, autre organisme permettant à ces usagers de se nourrir à bas prix. C'est donc avec l'aide de *La Maison Revivre* qu'il recommence à avoir une routine bien établie et à avoir accès à une médication adéquate. Ces différentes ruptures, en plus d'avoir des conséquences matérielles non négligeables, ont participé à la perte de plusieurs éléments importants : perte de liens avec d'autres individus et perte de reconnaissance des autres (tel que le sentiment de ne plus se sentir comme un citoyen).

4.1.4 Cas 4 : L'exclusion professionnelle par la maladie et la paralysie et l'exclusion sociale par la consommation de drogues

Caractéristiques sociodémographiques

Nom : William

Sexe : Homme

Âge : 31 ans

Statut matrimonial : Célibataire, sans enfants

Plus haut niveau de scolarité complété : Secondaire 5

Statut professionnel : Sans emploi

Source de revenus : aide sociale

William est un homme célibataire de 31 ans qui a pour plus haut niveau d'études complété un secondaire cinq. Sans emploi et sans enfants, il réside dans un logement de type chambre au Lac-Saint-Jean. Ayant une contrainte sévère à l'emploi en raison d'une maladie et d'une paralysie du bras gauche ainsi qu'usager de l'aide sociale depuis qu'il a 18 ou 19 ans, William reçoit un revenu mensuel de 1100\$. Afin d'améliorer sa situation socioéconomique, William a recours aux organismes communautaires *Le carrefour jeunesse emploi*, pour trouver un travail professionnel, et *Le café l'accès*, pour manger. Ne se sentant initialement « pas à sa place » à ces endroits, il y développe progressivement un sentiment d'appartenance avec les autres usagers lorsqu'il se rend compte qu'ils sont là pour des raisons semblables aux siennes. Aux prises avec des problèmes de dépendance à la consommation de drogues et étant inscrit dans un réseau social composé de plusieurs individus ayant des comportements consommateurs, il quitte son logement dans la région du Saguenay pour aller faire une thérapie dans la ville de Québec, afin de traiter sa toxicomanie. Le déroulement de sa thérapie ne correspond cependant pas à ce dont William s'était imaginé et il la trouve trop éprouvante. Il décide alors de cesser la thérapie et c'est à ce moment qu'il remplit une demande pour être usager du service d'hébergement de *La Maison Revivre*. Celle-ci se voit acceptée rapidement et William y emménage aussitôt. Bien qu'il apprécie l'aide et les services que l'organisme communautaire lui fournit en attendant qu'il se procure un appartement, William trouve désagréable qu'il n'ait pas accès à un espace privé et qu'il soit confiné dans une chambre commune pour dormir. De plus, William s'ennuie depuis son arrivée, parce qu'il ne fait pas beaucoup d'activités et qu'il ne connaît presque personne dans la région de la ville de Québec. N'ayant plus de relation d'amitié active, William aimerait redévelopper un cercle d'amis. Il préférerait cependant que ces amis ne soient pas des consommateurs de drogues, parce qu'il appréhende que ceux-ci l'influencent à recommencer la consommation. Au quotidien, William s'occupe avec son téléphone et son ordinateur pour « passer le temps ». C'est d'ailleurs par l'intermédiaire de ceux-ci que William communique environ deux fois par semaine avec

des membres de sa famille, notamment avec sa mère et sa marraine. Cette dernière vient parfois le rejoindre au *Mc Donald's* du quartier Saint-Roch pour souper avec lui, ce qu'il apprécie parce que cela lui fait une activité à faire.

Dans ce dernier cas, William ne vit pas de rupture avec la sphère professionnelle comme telle. En effet, puisqu'il a une contrainte sévère à l'emploi en plus d'une paralysie au bras, il n'a jamais pu obtenir un emploi pour le conserver à long terme. Il s'agit donc ici plutôt d'un parcours de vie pour lequel il est en marge de la sphère professionnelle, et ce, de façon continue. Cette situation est d'ailleurs un élément important venant structurer sa situation de pauvreté. Pour améliorer ses possibilités, il fréquente régulièrement quelques organismes communautaires qui lui permettent de créer quelques liens avec d'autres individus se trouvant dans des situations similaires à la sienne. Toutefois, puisque plusieurs personnes de son entourage consomment régulièrement de la drogue et qu'il veut lui-même cesser d'en consommer, il décide de quitter son appartement et sa région pour venir faire une thérapie à Québec. Cet effort concret de s'éloigner des éléments qu'il semble juger négatifs est une rupture importante à considérer. Bien que son intention soit d'améliorer sa situation, il en résulte tout de même une coupure avec bien des gens qu'il connaissait et un train de vie auquel il était habitué. D'ailleurs, William ne va pas poursuivre sa thérapie jusqu'au bout, car il la trouve assez éprouvante. On peut alors se questionner au sujet du rôle que la rupture qu'il a connue juste avant a pu jouer dans son sentiment de capacité à poursuivre la thérapie. Cet impact soupçonné découlant de la rupture des liens sociaux se fait également sentir à la suite de son aménagement à l'organisme *La Maison Revivre*, car William mentionne qu'il ressent le besoin de se refaire un cercle d'amis. Cette coupure est donc un événement qui l'affecte de manière importante et pour laquelle il veut agir. Il veut toutefois s'assurer de ne plus s'entourer de gens qui consomment afin de ne pas reprendre ses propres habitudes de consommation. Du côté familial, cette rupture se fait beaucoup moins sentir, puisqu'il entretient des relations significatives avec certains membres de sa famille. Pour ce qui est du rôle des organismes communautaires, ceux-ci semblent lui apporter l'aide nécessaire pour combler ses besoins de base. Cependant, pour ce qui est des perspectives d'avenir, William mentionne ne pas avoir de plans précis.

4.2 Le rôle de l'enquêté

Dans cette section, nous analyserons le rôle des enquêtés sur leur situation d'exclusion sociale. Nous y expliquons l'importance que ceux-ci accordent à leurs actions sociales.

Les enquêtés identifient tous des causes qui ont contribué à la précarité de leur situation socioéconomique. Bien que les facteurs de rupture ou d'affaiblissement des liens sociaux qu'ils désignent s'inscrivent dans leur propre parcours de vie, nous pouvons dégager un élément qui caractérise chacun des cas : le fait que les enquêtés reconnaissent avoir joué un rôle dans la dégradation de leur condition de vie. L'intensité du pouvoir qu'ils s'attribuent varie cependant de façon importante d'un cas à un autre. C'est ainsi que certains s'identifient comme la cause prépondérante de leur situation sociale, tandis que d'autres considèrent n'avoir joué qu'un rôle de second ordre parmi les acteurs de leur réseau social. Au-delà de l'importance de l'effet que chacun accorde à ses actions sociales, nous relevons parmi les autres facteurs désignés: le congédiement, la non-reconnaissance des droits, les accidents de travail et la maladie. Malgré les caractères d'extériorité et de contraintes de ces faits sociaux, les enquêtés sentent tout de même partiellement responsable de leur état actuel.

4.3 Le rôle de la vie économique et professionnelle

Dans cette section, nous analyserons le rôle et les effets de la vie économique et professionnelle sur la façon dont l'exclusion sociale est vécue par des personnes en situation de pauvreté qui sont usagères des services offerts par un ou des communautaires du quartier Saint-Roch. Plus précisément, il sera question de la rupture du lien d'emploi ainsi que des obstacles liés au faible revenu et à l'obtention d'un travail professionnel salarié.

4.3.1. La rupture du lien d'emploi

Les situations professionnelles des enquêtés sont toutes caractérisées par le fait qu'ils ont déjà eu des emplois par le passé et qu'ils n'en ont plus présentement. Tous ont

donc vécu, d'une manière ou d'une autre, une rupture du lien d'emploi qui les unissait à un ou des employeurs. Les manières de vivre ces manifestations singulières de l'exclusion sociale de la sphère professionnelle sont quant à elles uniques. C'est ainsi que Pierre-Luc ressent de la colère envers l'un de ses anciens supérieurs professionnels parce qu'il a le sentiment que celui-ci ne lui a ni laissé la chance d'apprendre ni voulu lui enseigner les ficelles du métier avant de le congédier. Comme il le dit lui-même :

« [il y a] rien qu'une job [qu'on m'a refusé], une job que mon oncle... c'est mon parrain... à cause que je ne savais pas tous les noms du bois. Il m'a dit carrément que c'était à cause que j'avais de la misère à mesurer. Je ne savais pas ça, mais normalement on va te l'apprendre... pantoute non lui c'est pas grave. Je l'ai barré il y a longtemps, le frère à mon père, je l'ai barré mon parrain. Je ne veux même pas le voir, je ne veux rien savoir d'eux autres : à cause j'avais de la misère comme ça. Je ne peux pas l'apprendre si tu ne me l'apprends pas. J'essayais moi la job et puis tu sais, moi je ne le savais pas l'gallon. »

Dans un état d'esprit similaire, William a quant à lui l'impression que son employeur ne lui a pas laissé le temps nécessaire pour qu'il puisse lui démontrer sa valeur professionnelle en tant qu'employé avant de lui retirer son emploi :

« Je me souviens quand j'étais cuisinier et plongeur, je n'ai pas pu démontrer ce que je valais vraiment. Ils ne m'ont pas laissé le temps. »

Pierre-Luc fait pour sa part preuve de compréhension à l'égard de son ancien patron en reconnaissant que les raisons de son licenciement étaient légitimement justifiées par le fait qu'il n'avait pas pu répondre aux besoins de l'entreprise quant à sa présence sur les lieux de travail afin d'accomplir ses tâches professionnelles :

« Je ne travaillais plus, j'ai perdu mon job à cause de ma mère. Ils m'ont mis dehors, mais ils m'ont donné une chance. [...] [Ils m'ont mis dehors] à cause de ma mère. J'étais travaillant. Ils voulaient que je manque des fois, mais je manquais trop souvent pour ma mère alors tu sais eux autres je les comprends aussi c'est bien beau que tu es travaillant, mais ils ont besoin que tu sois là. Alors c'est pour ça. Ils m'ont

donné une chance la première fois, mais elle a empiré – ma mère – alors, tu sais... et puis à un moment donné pour son docteur et tout ça, faire ses commissions. »

Marc-Andrée, de son côté, n'est pas satisfait de l'état de son réseau social parce qu'il s'ennuie de ses anciens clients. Il vit la rupture de son lien d'emploi non seulement comme la perte d'un loisir et d'un plaisir, mais également de l'occasion de voir ses clients, qui étaient de véritables amis pour lesquels il était présent et desquels il s'ennuie encore à ce jour, malgré les années qui passent. Comme il le dit lui-même :

« Moi, mes loisirs c'était le travail. Je travaillais tout le temps. C'était un plaisir pour moi de me lever le matin. Mais là ça fait depuis [l'an] 2000 que je ne travaille plus. Depuis que j'ai eu un accident [(et une psychose)]. [...] Je m'ennuie de mes clients. Mes clients...mes clients c'étaient des... Ce n'étaient pas juste des clients: c'étaient des amis. S'ils avaient besoin d'une écoute, j'avais...j'avais une bonne écoute. »

La rupture de son lien d'emploi a donc été une expérience dont le phénomène a eu des effets sur les manifestations de ses ressentiments liés à ses relations sociales.

Les synthèses de ces brefs témoignages sur les manières de vivre la rupture de leur lien d'emploi nous permettent de dégager des différences et des similarités entre les propos des enquêtés. Nous pouvons d'abord observer que chacun vit des sentiments différents quant à leur expérience de l'exclusion sociale de la sphère professionnelle, telle que la colère, l'ennui, la compréhension et l'injustice morale. Ces sentiments vécus ne découlent cependant pas tous des mêmes objets de pensée. C'est ainsi qu'un des enquêtés partage d'emblée son ressentie sur les relations de travail qu'il entretenait avec ses clients, dont il s'ennuie, sans même faire allusion une seule fois à son supérieur hiérarchique. Cet enquêté se démarque cependant des autres qui ont été congédiés par leur patron. En effet, ceux-ci ont pour similarité de délibérément partager leur représentation des raisons qui ont poussé leur supérieur à mettre fin à leur emploi. Il semble donc il y avoir une différence dans les manières de vivre l'exclusion sociale en fonction que ce soit l'employé ou l'employeur qui opère la rupture du lien d'emploi. Nous retrouvons ainsi une particularité que nous avons identifiée dans le cadre de l'analyse du rôle joué par les enquêtés dans leur situation d'exclusion sociale, c'est-à-dire que certains s'identifient comme étant la cause

prépondérante de leur situation tandis que d'autres s'attribuent un rôle de seconde importance comparativement à des facteurs externes. De plus, les enquêtés que se sont vue congédier de leur emploi partagent le fondement commun, dans leur appréciation des modalités selon lesquels on leur a retiré leur travail, d'avoir l'impression qu'on ne leur a pas reconnu quelque chose qui s'apparenterait à un droit. Dans l'un des cas, ce serait le droit d'apprendre les rudiments techniques de la profession, dans l'autre, celui d'avoir du temps pour démontrer son savoir-faire ou ses compétences professionnelles. Finalement, soulevons le fait que l'un des enquêtés s'est également vue refuser le droit d'obtenir des subventions de la CNESST à la suite de son accident de travail.

4.3.2 Le faible revenu : un obstacle à la sortie de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Avant d'analyser le rôle du revenu des enquêtés sur leur façon de vivre l'exclusion sociale, restituons d'abord le niveau et la source respective de celui-ci.

Tableau 2 : Source et niveau du revenu des enquêtés

Enquêtés	Source exclusive de revenu	Niveau approximatif du revenu mensuel
Pierre-Luc	Programme d'aide sociale	690\$
William	Programme d'aide sociale	1000\$
John	Programme d'aide sociale	1100\$
Marc-André	Programme de solidarité sociale	1200\$

Nous pouvons dégager trois constats à partir du *tableau 2 : Source et niveau du revenu des enquêtés* ci-dessus :

1. L'ensemble des enquêtés tire exclusivement leur revenu du programme d'aide sociale ou du programme de solidarité sociale ;
2. Le niveau de revenu de tous les enquêtés est qualifiable de « faible » selon les indices statistiques traditionnels de mesure de la pauvreté ;
3. Les revenus mensuels approximatifs des enquêtés se situent entre 690\$ et 1100\$;

Prenant comme axiome que les niveaux de revenus sont des facteurs structurants de l'expérience quotidienne des enquêtés, il faut cependant expliquer sur quels éléments se

fondent la différence entre ceux-ci. Après enquête, il apparaît que les différences entre les niveaux de revenu des enquêtés varient en fonction des éléments qui caractérisent leur situation professionnelle, économique, judiciaire, psychologique et sociale selon les critères établis par les acteurs institutionnels du Programme d'aide sociale, du Programme de solidarité sociale et du système de justice québécois.

Maintenant que nous avons brosser le portrait de la source et du niveau de revenus des enquêtés, nous pouvons analyser de quelles façons les enquêtés vivent les expériences d'exclusions sociales associées à leurs conditions socioéconomiques. Explorons d'amblé le ressenti des enquêtés vis-à-vis de celles-ci.

John considère que le 1100\$ qu'il reçoit du programme d'aide sociale lui sont généralement suffisants pour subvenir à ses besoins de base, c'est-à-dire se nourrir, se vêtir et se loger. Le fait qu'il soit actuellement usager du service d'hébergement de *La maison Revivre* représente pour lui un événement ponctuel et temporaire. Comme il le dit lui-même :

« Moi je m'arrange avec le 1100\$ que je reçois [par mois]. Je suis correcte pour manger et puis tout le reste. Je ne dois rien à personne et puis je m'arrange. Ce mois-ci, c'est que je savais plus où aller [...] [et] c'est le *Café-Rencontre* qui m'a aidé à venir ici. Puis les 13 jours j'ai passé ça dans un motel. Alors j'ai tout passé mes sous là-dedans, mais d'habitude je n'en manque pas. J'en prête même. [...] Puis quand je vais avoir mon logement, je vais être correcte pour arriver. Moi, j'ai un budget de 500\$ par mois pour un loyer. Puis la balance, c'est pour manger et puis pour prendre la drogue que je consomme depuis plusieurs années pour alléger mes souffrances. »

Pierre-Luc pense quant à lui que le 690\$ de revenu mensuel qu'il reçoit du programme d'aide sociale n'est pas suffisant pour combler ses besoins de base, c'est-à-dire se nourrir, se vêtir et se loger sans recourir aux organismes communautaires. Il croit cependant que ce montant lui suffira lorsqu'il obtiendra un logement de type chambre dont le prix du loyer correspondra à 25% de son revenu. Comme il le dit lui-même :

« Avant d'être ici, le 690\$ que j'ai par mois, ce n'était pas assez pour arriver. Mais quand je vais avoir ma chambre à 25%, ça va être merveilleux. Je vais pouvoir m'en sortir. De toute façon, je ne bois pas. J'ai arrêté ça fait un an et demi. [...] Je ne vais pas dans les restaurants, je ne vais pas dans les bars. Je fais attention. Je fume une fois de temps en temps, mais je m'organise pour arriver. »

William évalue que son revenu mensuel de 1000\$ est suffisant pour subvenir à ses besoins de base, c'est-à-dire se nourrir, se vêtir et se loger, dans sa situation actuelle, caractérisée par l'utilisation du service d'hébergement sans frais de *La Maison Revivre*. Il reconnaît cependant que ce montant d'argent ne suffirait pas s'il devait payer un logement dont le prix serait supérieur à environ 600\$ à 700\$. Il estime toutefois avec incertitude que s'il avait une chambre, il serait peut-être en mesure d'y arriver. En effet, comme il le dit lui-même :

« C'est sûr que si je me prends un logement [dont le coût est de] 600 \$ - 700 \$, et bien là, je n'arriverai plus. Mais, pour le temps que je suis ici, c'est bien correct. Ça serait plus une chambre que je me prendrais au début. Puis comme ça, je pourrais me nourrir, payer mes cigarettes. [...] Mais, ça serait limite. »

Nous pouvons conclure à partir de ces extraits d'entrevues semi-dirigées avec les enquêtés que ceux-ci considèrent tous que leur revenu respectif est actuellement suffisant pour combler leurs besoins de base, c'est-à-dire se nourrir, se vêtir et se loger. L'ensemble des enquêtés évaluent cependant, de façon unilatérale, que lorsqu'ils cesseront d'être utilisateurs des services d'hébergement et de repas de *La Maison Revivre*, ils devront, pour être en mesure d'assurer leur autonomie matérielle, avoir un appartement dont le coût mensuel du loyer est bas, que ce soit une chambre ou un logement subventionné ou peu coûteux.

4.3.3 Les obstacles à la recherche et à l'obtention d'un emploi

La rupture du lien d'emploi n'étant pas envisagée en tant qu'exclusion sociale permanente de la sphère professionnelle, les situations vécues par les enquêtés se caractérisent toutes par deux traits spécifiques : (1) la volonté de réintégrer le marché du

travail et (2) l'appréhension des obstacles au développement d'un lien de travail. Illustrons le ressenti lié à ces éléments en mobilisant des extraits de témoignages des enquêtés.

Marc-André affirme par exemple que « c'est certain que j'aimerais bien me retrouver un emploi. Le problème c'est que je n'ai pas de diplôme et puis que je suis *scrape* physiquement. » Pierre-Luc dit quant à lui qu'il a « hâte d'avoir un job. Mais que ça serait mieux que j'aie ma chambre avant parce qu'ici la douche doit être prise à 17 h 30 et tu ne peux pas te coucher avant 21 h 00 ». William, pour sa part, aimerait bien recommencer à travailler, bien qu'il se considère en pause d'emploi, mais n'est pas certain que cela constitue un moyen efficace pour améliorer sa situation économique. Celui-ci appréhende que son revenu total puisse se voir davantage diminuer qu'augmenter s'il recommençait une activité professionnelle rémunérée. Cette réflexion s'appuie sur sa considération, empreinte d'inquiétude, que l'obtention d'un travail salarié pourrait peut-être réaliser la perte de son droit à l'« aide financière de dernier recours » qu'il reçoit du *Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec* (MTESS) en raison d'une contrainte sévère à l'emploi (CSE)

4.4 Le rôle du réseau social

Dans cette section, nous analyserons le rôle du réseau social sur les façons de vivre l'exclusion sociale chez les personnes en situation de pauvreté.

4.4.1 L'affaiblissement et la rupture des liens sociaux avec la famille et les amis

Les situations des enquêtés sont toutes individuellement caractérisées par l'expérience de l'affaiblissement ou de la rupture de leurs liens d'amitié ou familiaux. Le vécu lié à ces expériences d'exclusion sociale se manifeste cependant sous diverses formes. Nous pouvons toutefois observer une constante parmi les différentes façons de vivre la mise à l'écart de la sphère sociale chez les enquêtés : une insatisfaction à l'égard de l'état actuel ou passé de leur réseau social. Illustrons les différentes déclinaisons de cette

insatisfaction en brossant le portrait du rapport que les enquêtés entretiennent avec leurs amis et les membres de leur famille.

Marc-André a quitté la région de la Beauce où il résidait parce qu'il ne désirait plus revoir un ami avec lequel il a eu un conflit :

« L'endroit où est-ce que je restais, et bien... le gars était invivable. Ça fait que j'ai quitté mon loyer. J'ai quitté ma chambre. Il était indésirable. Il était spécial un peu. Il était fou. Même ce midi, il est venu me revoir et puis il veut que je lui rende un service. "Oublie ça, tu es sorti de ma vie". J'ai coupé les ponts. Des fois c'est mieux comme ça. »

Pierre-Luc affirme qu'il n'a plus vraiment d'amis – à l'exception d'un seul qu'il se considère chanceux d'avoir – et qu'il n'en veut pas non plus. Il considère que les gens qui l'entourent actuellement, notamment les usagers des services de *La Maison Revivre*, constituent pour lui des connaissances. Pierre-Luc entretient à l'égard de ceux-ci une certaine méfiance, de sorte qu'il ne les fréquente pas et qu'il préfère ne pas développer de relation sociale avec eux afin d'éviter d'entrer en conflit ou encore d'être influencé de façon négative. Quant au rapport à sa famille, Pierre-Luc a perdu le seul lien électif qui lui était significatif et qu'il entretenait de façon active : celui avec sa mère. Atteinte d'Alzheimer, Pierre-Luc n'était « plus capable » de supporter les difficultés liées à l'aide qu'il prodiguait seul de façon quotidienne à sa mère, notamment lors des crises qu'elle traversait.

William était quant à lui « tanné » d'avoir « des problèmes de consommation », dont il associe l'une des causes aux personnes qui constituaient son réseau social lorsqu'il habitait au Lac-Saint-Jean. Il a l'impression que ses nombreux liens d'accointance avec les personnes qui résident à cet endroit constituent pour lui un incitatif psychologique au fait de consommer, de sorte qu'il « avait peur de rechuter [...] en retournant là-bas » et qu'il « voulait juste quitter cet endroit-là. » Ne connaissant maintenant personne dans la région de la ville de Québec à part sa marraine, William considère qu'il n'a pas vraiment d'amis, bien qu'il y ait des gens avec qui il a plus d'affinités, entre autres parce que ceux-ci lui parlent ou s'intéressent à lui, et d'autres avec qui il s'entend moins bien, notamment parce

que ceux-ci ont des jugements de valeur à son égard. William apprécierait se refaire des amis qui n'ont pas des comportements consommateurs.

John entretient, de façon plus ou moins annuelle, un seul lien social électif avec un membre de la famille : la relation avec son frère. Il a cependant décidé d'établir une distanciation physique avec celui-ci lorsqu'il a réalisé, avec tristesse, que celui-ci était désolé de prendre conscience de la précarité de sa situation socioéconomique. Comme il le dit lui-même :

« Ça m'attristait de le voir triste de me voir comment...où j'étais rendu. Il m'a braillé dans [la] face. Puis, je lui ai dit : "si tu es pour me brailler dans [la] face pendant qu'on se parle, c'est bien de valeur, tu vas devoir quitter parce que moi je ne veux pas te voir brailler sur mon sort là." »

Nous pouvons constater, à la lumière de ces extraits, que les manières de vivre l'affaiblissement ou la rupture des liens sociaux avec la famille et les amis sont uniques à chacun des enquêtés et qu'elles sont enracinées dans les formes que prennent leur expérience de l'exclusion sociale. En effet, c'est ainsi que les attitudes sociales des enquêtés qui ont vécu des conflits avec des amis ou des membres de la famille, ou qui considère avoir été influencé de façon négative par ceux-ci, notamment en ce qui a trait à la consommation de drogues, se caractérisent par une réticence au développement de liens sociaux électifs. Les enquêtés partagent néanmoins tous un trait commun, c'est-à-dire le fait d'être insatisfait de l'état actuel ou passé de leur réseau social. Chacune exprime cependant cette insatisfaction à sa manière, que ce soit par le fait de s'ennuyer de ses amis, de vouloir tisser de nouveaux liens avec des personnes qui n'ont pas de problèmes liés à la drogue ou encore de s'isoler socialement des autres usagers des services offerts par les organismes communautaires du quartier Saint-Roch à Québec.

4.5 Le rôle des organismes communautaires

4.5.1 Les organismes communautaires en tant que lieu d'intégration

Nous venons de constater, par les résultats d'analyse concernant les expériences de l'affaiblissement et de la rupture des liens sociaux avec la famille et les amis, comment ces situations ont été vécues comme des épreuves par les enquêtés. Cette situation d'exclusion sociale, de la sphère de l'amitié et de celle de la famille, est cependant suivie, dans le temps et dans l'espace, par un phénomène d'intégration sociale à *La Maison Revivre*, et dans certains cas, à d'autres organismes communautaires du quartier Saint-Roch, notamment *Le Café-Rencontre* et parfois *l'Auberivière*. Cette intégration sociale, en tant que processus inversé de l'exclusion sociale, par la création de liens de soutien, entre les travailleurs sociaux et les usagers, à travers les services offerts par ces institutions, est ressentie individuellement par tous les enquêtés sous la forme de la reconnaissance. C'est ainsi que tous les enquêtés expriment, à leur façon, leur gratitude envers les différents intervenants sociaux, ainsi que des services d'hébergement, de repas et de vêtement qu'ils prodiguent via l'espace d'intégration socioéconomique de *La Maison Revivre*. Par exemple, un enquêté affirme :

« Je suis vraiment reconnaissant d'être ici [*(La Maison Revivre)*]. On est logé et nourri sans frais. Ils nous fournissent même des vêtements. Écoute, je n'ai rien à dire sur la place. Je pense qu'ils seraient encore généreux même s'ils chargeaient 100\$ ou 200\$. Moi en tout cas ça ne me dérangerait pas de payer un petit peu pour tout ce qu'on reçoit ici. »

Dans le même état d'esprit, un autre enquêté dit :

« Moi quand je suis arrivé ici [*(La Maison Revivre)*] je n'avais rien. Ils m'ont donné à manger et puis un toit. Je les remercie chaque jour pour ce qu'ils font pour moi et puis je ne dis pas ça juste pour être gentil, je dis ça parce que c'est vrai. [...] C'est vraiment du bon monde qui travaillent ici, même que des fois je trouve qu'ils en font trop pour nous autres ».

Un autre enquêté, pour sa part, avoue se sentir « choyer » et « presque gêné » d’être si bien traité, lui qui « est habitué à peu » et qui ne se considère pas comme un « demandeux ».

À l’extérieur de ces éléments de reconnaissance spécifiques que les enquêtés partagent en commun existent des choses particulières pour lesquels ceux-ci se sentent reconnaissants de façon unique. Ces manifestations singulières de la reconnaissance apparaissent s’enraciner dans les expériences individuelles respectives des situations des enquêtés. C’est ainsi que l’un d’eux est significativement reconnaissant du fait que les travailleurs sociaux de *La Maison Revivre* lui ont fourni une aide personnalisée afin qu’il puisse revalider son droit à l’obtention d’une médication. Un autre enquêté affirme quant à lui qu’il est content qu’on lui ait payé son billet d’autobus pour aller passer une entrevue d’embauche.

4.5.2 Les rapports sociaux à la communauté des usagers

Nous venons d’expliquer comment les enquêtés ont vécu leur expérience d’intégration à certains organismes communautaires du quartier Saint-Roch ainsi qu’à leurs intervenants et leurs services. Nous expliquerons maintenant dans cette section, les rapports qu’entretiennent les enquêtés avec le reste de la communauté des usagers qui fréquentent ces endroits.

Bien qu’il semble adéquat de parler d’intégration sociale pour qualifier les liens de solidarité entre les intervenants des organismes communautaires du quartier Saint-Roch et les enquêtés – et ce, à la fois d’après la définition que nous avons donné de l’exclusion sociale et en fonction des représentations que ceux-ci se font de leurs relations sociales avec ceux-là – il ne s’en suit pas nécessairement que ces derniers développent ou entretiennent des rapports avec les autres usagers qui fréquentent ces endroits. À cet égard, nous sommes en mesure d’identifier deux idéaltypes d’attitudes sociales opposées qui caractérisent le comportement des enquêtés :

1. Une volonté de tisser des relations sociales avec des personnes qui tout comme eux, traversent ou ont traversé une situation de pauvreté ;

2. Une intention de ne pas développer de liens sociaux avec des usagers des services offerts par les organismes communautaires ;

Ces deux catégories d'attitudes sociales, en tant qu'idéaltypes, ne caractérisent pas nécessairement de façon parfaite et en tout moment l'inclinaison des enquêtés à établir ou non des liens sociaux avec leurs congénères. Elles permettent néanmoins de servir de modèle afin de comprendre que, de façon générale et tendancielle, certains des enquêtés préfèrent ne pas s'intégrer à la communauté des usagers des services offerts par les organismes communautaires, tandis que d'autre désire s'y associer. Les raisons qui sous-tendent ces tendances sont diverses, mais elles peuvent respectivement se ramener à deux raisons génériques : le désir d'intégration socioéconomique et la peur d'être influencé négativement.

Illustrons maintenant, à l'aide des témoignages des enquêtés, les attitudes sociales spécifiques et les raisons particulières qu'ils fournissent à l'appui de celles-ci afin de se représenter leurs rapports aux autres usagers des services offerts par les organismes communautaires.

John, qui aime jaser et qui considère qu'il s'entend très bien avec le monde en général, apprécie parler avec les autres usagers des services offerts par les organismes communautaires *La Maison Revivre* et le *Café-Rencontre*, qui, comme lui, essaient de régler des problèmes. C'est ainsi qu'il se rend régulièrement et le « plus de bonne heure possible », au *Café-Rencontre* afin de pouvoir « faire du social » avant et après les repas, notamment pour échanger et demander des conseils à des personnes qui ont vécu des situations de pauvreté et qui ont réussi à s'en sortir. Comme le dit lui-même John : « Ben, y'a des gens, là, qui sont sortis de la misère...pis j'leur demande des conseils, la. Pour m'en sortir...du cercle vicieux dans lequel je suis depuis plusieurs années. »

Pierre-Luc, quant à lui, se méfie des autres usagers des services offerts par les organismes communautaires parce qu'il considère ne pas les connaître et que ceux-ci pourraient lui apporter des problèmes :

« Les autres ils ne pensent pas comme moi ou ils cherchent la chicane, mais moi je n'embarquerai pas dans ces affaires-là parce que tu ne sais jamais à qui tu as affaire. Je ne veux pas ça. Je ne sais pas bien des choses, mais je sais que moi je ne veux pas m'entretenir avec ça. Ce n'est pas bon pour moi et puis ce n'est pas ça que j'veux. »

William, pour sa part, désire redévelopper des relations d'amitié, mais seulement avec des personnes qui ne consomment pas des drogues :

« J'aimerais ça me refaire des amis c'est certain, mais je ne veux pas me ramasser dans la situation que j'étais avant. Donc si je me refais des amis, il ne faudrait pas que ça soit du monde qui consomme. »

Cette analyse des rapports sociaux entre les enquêtés et le reste de la communauté des usagers des services offerts par les organismes communautaires nous montre qu'on ne peut pas nécessairement assimiler leur relation à une intégration sociale. Il serait plus juste de parler, pour représenter l'ensemble du spectre des cas vécus, allant de l'isolement social volontaire au développement délibéré de liens sociaux par élection, d'une adaptation sociale ou d'une transformation du mode de sociabilité.

4.5.3 Les organismes communautaires en tant que lieu potentiel d'exclusion

Nous avons réalisé, à la suite de nos entretiens, que la majorité des enquêtés appréhendent, et ce, selon les deux définitions que nous attribuons généralement à ce terme, c'est-à-dire qu'ils saisissent par l'esprit et qu'ils envisagent avec une certaine inquiétude, les liens sociaux qui les lient aux autres individus dans l'espace. Ces appréhensions se posent particulièrement sur les relations qui relient les répondants aux personnes qui

fréquentent les mêmes lieux qu'eux, notamment les organismes communautaires *La maison revivre*, *Le Café-Rencontre* et surtout *Lauberivière*.

En effet, nous constatons d'une part que les répondants réfléchissent activement sur les liens sociaux qui les lient avec les autres individus qui fréquentent les mêmes lieux qu'eux. Ces réflexions des participants témoignent du saisissement conscient par l'esprit d'au moins quatre objets de penser : (1) la conscience de soi (2) d'autrui (3) du lien qui lie les deux et (4) le lieu dans lequel celui-ci prend place. D'autre part, ces objets de pensée s'accompagnent d'émotions diverses, parmi lesquels nous analysons la crainte et la peur qu'elles suscitent puisqu'elles sont, comme nous le verrons, des éléments constitutifs non seulement des manifestations singulières de l'exclusion sociale, mais également de la manière dont celles-ci sont vécues. Découpons cependant d'abord ces catégories en éléments afin de mettre en lumière ce qu'ils impliquent quant à l'exclusion sociale. Nous retracerons ensuite les liens complexes et dynamiques qui les unissent.

Nous venons de mentionner que les enquêtés pensent leur rapport aux lieux où ils tissent ou non les liens sociaux. Mettons en lumière d'emblée un exemple spécifique de ce rapport à l'espace. Un enquêté affirme :

« J'essaie de fuir *Lauberivière*, ça m'a traumatisé parce que là-bas il y a beaucoup de consommation. Et puis moi je suis fragile, j'ai tendance à absorber tout. Alors je me sentais comme un *target*, je me sentais trop atteint ».

Que pouvons-nous constater à partir de cet énoncé ? Nous pouvons d'abord y voir une manifestation singulière de l'exclusion sociale, conformément à la définition que nous en avons élaborée dans la problématique de cette recherche¹⁷. La rappeler. En effet, cet énoncé correspond effectivement à un cas de rupture du lien social qui lie un participant au groupe formé par les usagers des services offerts par *Lauberivière*. Néanmoins, certains pourraient objecter, notamment sur la base de l'intuition, que la situation décrite par le participant ne correspond pas à un cas d'exclusion sociale. En effet, certains pourraient

¹⁷ Nous ne saurions trop rappeler la définition que nous donnons à l'exclusion sociale dans notre recherche : rupture ou affaiblissement des liens sociaux, de l'intégration à un groupe social ou de mise à l'écart d'un individu ou d'un groupe vis-à-vis d'une communauté ou d'une sphère d'activité.

affirmer, à partir de leur conception préthéorique de l'exclusion sociale, que celle-ci est le processus par lequel un ou des individus sont exclus socialement par un ou des autres. Cependant, ce serait faire abstraction d'un aspect important de l'exclusion sociale telle que nous l'avons théorisé, problématisé et défini dans notre recension de littérature : le fait qu'un individu participe ou non au fait d'être exclu socialement ne suffit pas à invalider le cas de son exclusion sociale, selon la définition que nous en avons fournie. Profitons-en donc pour rappeler au passage que l'exclusion sociale, indépendante de ses modes, et notamment de la participation d'un sujet auquel elle s'applique, n'est jamais le produit d'un individu singulier, mais toujours d'un rapport interindividuel incluant au minimum deux personnes, ce que nous pouvons appeler une dyade ou un rapport dyadique. Donc, bien que l'enquête tente volontaire de fuir dans le cas qui nous intéresse ici, ne permet pas de conclure à un non-cas d'exclusion sociale.

Ensuite, et c'est notamment pourquoi nous avons sélectionné cet extrait pour notre analyse, ce témoignage met en lumière comment l'exclusion sociale est vécue par une personne en situation de pauvreté, ce qui correspond à l'objet spécifique de cette recherche. En effet, l'enquête mentionne se sentir « traumatisé » « atteint », comme un « *target* », mais également vouloir fuir un lieu spécifique en raison de certains individus qui y consomment et qu'il se sait fragile à ce phénomène. Ces manières de sentir et de penser, pour parler comme Durkheim, sont donc non seulement ressenties et vécues, mais constitutives du rapport que l'enquête entretient avec certains individus dans l'espace, comme deux faces d'un même phénomène : l'exclusion sociale.

Cette manifestation de l'exclusion sociale est paradoxale, puisqu'elle se manifeste à partir d'un lieu qui a pour fonction sociale autoproclamée d'accompagner des personnes en situation de pauvreté, d'exclusion sociale, d'alcoolisme et/ou de toxicomanie, caractérisant les conditions de vie des enquêtés.

Cette situation paradoxale selon laquelle l'enquête n'est pas en mesure de recevoir de l'aide par les services offerts par *Lauberivière* n'est pas le cas d'une liaison singulière, malgré, entre autres, la fonction sociale autoproclamée de l'organisme communautaire d'accompagner des personnes en situation de pauvreté, d'exclusion sociale, d'alcoolisme et/ou de toxicomanie. En effet, deux autres participants témoignent préférer ne pas y aller

pour les mêmes raisons. Parmi ces raisons, un participant mentionne avoir été victime de violence et de vol de la part d'usager de cet endroit. Celui-ci déclare également que l'endroit « est trop heavy » en raison des individus qui le fréquentent. Ainsi, malgré le fait que la plupart des enquêtés habite dans le quartier, et plus précisément à l'organisme communautaire *La maison revivre*, plusieurs conçoivent *Lauberivière* comme un « lieu à éviter »¹⁸. Il convient cependant de mentionner que les expériences vécues, décrites et analysées ici, en ce qui concerne *Lauberivière* et ses usagers ne sont pas partagées par tous les enquêtés, ni même la majorité d'entre eux. Il importe également de rappeler que bien que certains des enquêtés sont inscrits dans une dynamique d'exclusion sociale avec les usagers des services offerts par cet organisme communautaire, celui-ci participe également à l'inclusion sociale et à la lutte à la pauvreté sous de multiples formes pour plusieurs autres individus qui vivent des situations de précarités.

4.6 Le rôle de la consommation de drogues

Cette section prend pour objet les représentations des enquêtés sur le rôle que joue la consommation de drogue dans l'établissement ou la rupture de leurs liens sociaux avec autrui. La consommation, actuelle ou passée, de drogues des enquêtés, ou des personnes qu'ils sont amenés à fréquenter, apparaît être un facteur d'influence de leur sociabilité. Dans la majorité des cas, elle semble même être une des causes de certaines expériences d'exclusion sociale vécue par les enquêtés. C'est ainsi que Marc-André considère ne plus pouvoir être en mesure d'aider ses anciens amis en leur fournissant une écoute. Cela s'explique par le fait que l'enquêté a une dépendance à des drogues et qu'il ne veut pas être influencé à en consommer par ses relations antérieures qui ont coutume d'en prendre. Comme il le dit lui-même :

« S'ils [(les anciens amis de l'enquêté)] avaient besoin d'une écoute, j'avais... j'avais une bonne écoute. Mais là, je suis rendu que je ne peux plus écouter ce qu'on me demandait. Je suis là-dedans. Je suis rentré là-dedans. Avant, je n'étais pas dans [la]

¹⁸ Ce que nous pourrions appeler un non-lieu, dans une perspective de géographie humaine, si le mot n'avait pas déjà une signification particulière en anthropologie. Cette signification ne correspond pas adéquatement à la situation que nous décrivons.

drogue, je n'avais pas de problèmes. Mais là, je suis embarqué là-dedans. Je veux me débarquer de ça. »

Nous pouvons constater que Marc-André rompt par élection les liens sociaux avec ses amis en évaluant le rapport entre, d'un côté, sa disposition personnelle à consommer des drogues, et de l'autre, les comportements consommateurs des personnes avec qui il entretient des relations. Il n'est cependant pas le seul enquêté à modifier sa sociabilité de cette manière. En effet, c'est ainsi que William exprime le fait qu'il en avait assez de ses problèmes de consommation de drogues et de sa peur de rechuter lorsqu'il se trouve à un endroit où il connaît les gens :

« Parce qu'elle [(la mère de l'enquêté)] aimerait bien ça que je revienne au Lac [St-Jean] là, mais j'étais comme tanné d'habiter au Lac [St-Jean], là. À Alma, là... À cause du monde qui habite là-bas. Je connaissais tout le monde, puis j'étais comme...j'étais comme tanné, là. [...] J'avais des problèmes de consommation puis j'avais peur de rechuter puis de...en retournant là-bas... Je voulais juste quitter cet endroit-là. »

Tout comme les autres enquêtés, John affirme désirer avoir le pouvoir d'arrêter la consommation de drogues qui résulte de ses rapports sociaux avec les autres :

« Je veux... je suis vraiment sincère quand que je dis que je veux arrêter le speed. Ah, oui. Je suis sincère. Ça fait trois mois et demi que je n'en avais pas consommé. Je suis fâché un petit peu parce que j'ai été une fois n'en prendre euh... j'avais plus la force pour continuer à entendre le monde se chicaner. »

John attribue néanmoins une fonction à sa consommation de drogues, celle de diminuer sa douleur : « Puis pour prendre... la drogue que je consomme depuis plusieurs années pour alléger mes souffrances. »

Après avoir survolé les principaux discours des enquêtés en ce qui a trait au rôle que joue la consommation de drogues sur les manières dont ils vivent l'exclusion sociale, nous pouvons sommes en mesure de constater que le fait de consommer ces substances

(cannabis, codéine, métamphétamine, morphine et alcool) interfère avec leur sociabilité. En effet, c'est ainsi que tous les enquêtés évaluent l'établissement ou la rupture de liens sociaux avec leurs amis et les autres usagers des organismes communautaires en fonction de deux critères : D'une part, leur disposition personnelle à consommer des drogues, et d'autre part, les comportements consommateurs d'autrui.

4.7 Les représentations des enquêtés sur leur situation sociale

Dans cette section nous analysons les représentations que les enquêtés se font de leur intégration ou de leur exclusion à la société, à des communautés, à des groupes, à des sphères d'activités ou à des espaces sociaux.

Nous avons jusqu'ici analysé l'exclusion sociale à l'aune de la définition que nous avons fournie dans le cadre théorique et conceptuel ainsi qu'en fonction des expériences spécifiques des enquêtés. Nous opérons ici un renversement de notre approche afin de considérer comment ceux-ci se représentent leur intégration sociale à partir de leur catégorie de référence. Alors que certains enquêtés se considèrent comme étant « intégrés » à la société ou à quelque chose comme une ville ou un quartier, d'autres se définissent comme en étant « exclus » ou « marginalisés ».

Mettons en lumière les témoignages des enquêtés afin de faire ressortir comment ils se représentent individuellement les liens qu'ils tissent avec la société. C'est ainsi que John témoigne de ses représentations en affirmant qu'il se sentait intégré à la société jusqu'à ce que survienne une rupture de son lien d'emploi : « Moi avant j'avais l'impression d'être intégré à la société, mais plus maintenant, plus depuis que j'ai perdu mon emploi ». Pierre-Luc, quant à lui, affirme qu'il essaie volontairement de ne pas s'intégrer à la communauté des usagers des services offerts par les organismes communautaires du quartier Saint-Roch ainsi qu'aux personnes qui traînent dans les environs, parce qu'il considère que ce n'est pas sa place et qu'il n'aime pas les gens qui fréquentent ces endroits, comme il le dit lui-même dans cet extrait :

« ben moi... j'ne sais pas le monde ici bah j'essaie de pas m'intégrer, c'est moi qui ne veux pas. [...] Mais dans le coin ici c'est rien que ça, le moins possible d'en

connaître oh oui parce que tsé c'est pas ma place pis je n'aime pas le monde qui vient ici. Je n'ai rien contre ça, mais t'en vois pas mal ici des bizarres. »

En contrepartie, Pierre-Luc se sent davantage intégré « à quelque chose », aux endroits qu'il considère plus paisibles que le quartier Saint-Roch et ses organismes communautaires. Il mentionne en exemple la ville de Val-Bélair ou la campagne, où il a l'impression que les gens qui y résident ont tendance à moins juger les autres ainsi qu'à être plus sympathiques, accueillants et gentils.

« Dans les coins plus paisibles, c'est du monde pas pareil. Là j'me sens plus intégré à quelque chose, mais pas ici. C'est la réalité que j'pense. Là-bas c'pas pareil, le monde sont sympathique parce que moi je suis resté longtemps à Val-Bélair pis mes deux propriétaires de loyer, c'étaient des bonnes personnes en tabarouette. C'pas la même chose, c'est comme la campagne sont accueillante, sont fins, y te jugent pas »

William, pour sa part, à l'impression de participer à la société, et ce, même s'il ne travaille pas; il prodigue de l'aide à sa mère et ses voisins. De plus, il « ne se sent pas vraiment exclu » puisqu'il entretient une relation avec sa tante, comme il le dit dans cet extrait :

« Moi je ne travaille pas, mais je participe quand même à la société en aidant mon monde. Tu sais j'aide ma mère et puis mes voisins à faire des affaires ou des commissions. C'est vrai que je ne vois plus mes amis depuis que je suis ici, mais je ne me sens pas vraiment exclu à cause de ça et puis comme je te disais tantôt des fois ma tante vient me voir. »

Steven, lui, « Moi je me sens à part de la société. Marginalisé, exclu, appelle ça comme tu veux, mais je suis vraiment à côté. »

Nous pouvons donc constater, à la lumière de ces extraits, que les enquêtés ont tous une définition singulière de leur situation sociale. C'est ainsi que certains se considèrent comme intégré, exclu, marginalisé ou à part. Nous pouvons également remarquer que ces évaluations qualitatives qu'ils font de leur condition sociale se réfèrent de façon explicite

ou non à des individus ou à des entités collectives différentes. En effet, c'est ainsi que certains enquêtés se réfèrent à la société; un autre se situe par rapport aux résidents d'une ville, mais également d'un quartier et de ses organismes communautaires ainsi que de façon générale, aux habitants de la campagne; tandis qu'un autre prend pour référent ses proches. Finalement, nous pouvons également remarquer que les enquêtés n'ont pas tous les mêmes critères d'intégration ou d'exclusion sociale. En effet, c'est ainsi que l'un d'eux évalue sa situation sociale en fonction du travail, un autre selon sa participation à la société sous forme d'aide, tandis qu'un troisième s'appuie sur les qualités qu'il attribue à des endroits et à des personnes.

4.8 Synthèse

Plusieurs éléments importants ressortent de ce chapitre d'analyse des résultats. Nous en faisons la synthèse dans cette section.

Nous avons constaté que la rupture ou l'affaiblissement des liens sociaux peut se manifester sous des formes diverses et toucher différentes sphères d'activités en fonction de plusieurs facteurs, notamment la situation et le parcours de vie des enquêtés. C'est ainsi que chacun de ceux-ci a vécu des expériences d'exclusion sociale du marché du travail, de leur réseau social, de leur lieu de résidence.

En ce qui concerne la rupture du lien d'emploi, celle-ci a été vécue différemment par chacun des enquêtés. C'est ainsi que l'un d'entre eux a ressenti de la colère envers son patron qui l'a licencié tandis qu'un autre s'est senti compréhensif à son égard. Les autres enquêtés ont quant à eux respectivement ressenti de l'ennui ou une injustice morale liée à leur situation de mise à la marge de la sphère professionnelle.

En ce qui a trait au réseau social, nous constatons que les enquêtés se sentent insatisfaits de l'état actuel ou passé de leur réseau social. Cette insatisfaction s'exprime de différentes façons chez les enquêtés, notamment par le fait s'ennuyer de ses anciens amis, de s'isoler socialement de la communauté formée par les personnes qui fréquentent les

organismes communautaires ainsi que de développer de nouvelles relations sociales avec gens qui n'ont pas des comportements consommateurs.

Quant au rôle joué par les organismes communautaires, nous avons constaté que ceux-ci étaient généralement des lieux d'intégration socioéconomique importants pour les enquêtés, parce qu'ils leur fournissaient de la nourriture, des vêtements et un lieu de résidence temporaire. Les enquêtés entretiennent à l'égard de ces institutions une reconnaissance franchement avouée. Nous avons cependant remarqué que les espaces sociaux formés par les organismes communautaires pouvaient également être le théâtre de forme d'exclusion sociale, notamment entre les enquêtés.

Chapitre 5 : Discussion des résultats

Ce sixième chapitre du rapport de recherche est composé de cinq sections. La première est une dialectique entre les résultats et les objectifs. La seconde partie consiste en une évaluation de la qualité et de la validité des résultats. La troisième rubrique prend pour objet les concordances et les discordances entre les résultats de la présente recherche et d'autres études. La quatrième section expose les forces et limites ainsi que les biais de l'enquête. La sixième et dernière section de ce chapitre envisagera les recherches qui peuvent se ramifier à la suite de la présente étude ainsi que les pistes de solutions qui apparaissent à l'horizon de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

5.1 Dialectique entre les résultats et les objectifs

Cette section est une discussion entre les objectifs et les résultats de la recherche. Nous y rappelons d'abord les objectifs de la recherche avant de les comparer avec l'analyse des résultats.

Le premier objectif de la recherche que nous avons fixé dans le cadre de la problématique était le suivant :

- ❖ Identifier des formes que peut prendre l'exclusion sociale

Au cours des différentes sections de l'analyse des résultats, nous avons constaté que l'exclusion sociale peut prendre plusieurs formes. Elle peut se présenter sous la forme de la perte d'un emploi (congédiement et accident de travail entraînant le départ forcé de la sphère professionnelle), de l'évitement de certains endroits (ville, quartier municipal ou organisme communautaire), de l'isolation sociale et de la mise à l'écart de certains individus (usagers des organismes communautaires) et de la cessation des relations avec des membres du réseau social (membre de la famille et amis). Nous avons également remarqué que la forme que prend l'exclusion sociale dépend de la situation et des parcours de vie des enquêtés. Afin d'illustrer ce principe, restituons l'affaiblissement ou la rupture des liens sociaux des enquêtés dans le contexte global de leurs interactions sociales en partant du second objectif de la recherche :

- ❖ Découvrir des dynamiques structurelles, relationnelles, spatiales et symboliques pouvant entraîner l'exclusion sociale

Nous avons eu l'occasion de mettre en lumière plusieurs types de dynamiques pouvant entraîner l'exclusion sociale dans cette enquête. C'est ainsi que nous avons d'abord examiné comment la non-reconnaissance d'une personne ou de ses qualités (valeur professionnelle d'un employé) a entraîné la rupture du lien d'emploi et l'expulsion de la sphère professionnelle de deux enquêtés. Nous avons également constaté comment le faible niveau de revenu est un facteur structurel du quotidien des enquêtés. En effet, celui-ci structure le pouvoir d'achat réel des enquêtés et donc détermine la capacité d'accès à des biens et des services marchands. Cette contrainte économique s'est concrètement présentée par l'incapacité de locataires à payer leur loyer et a eu pour corolaire la dynamique relationnelle d'expulsion de ceux-ci de l'espace de leur logement par leur propriétaire. Le faible niveau de revenu a également été à l'origine du déplacement de trois des enquêtés de leur lieu d'habitation vers les endroits d'intégration socioéconomique que sont les organismes communautaires du quartier Saint-Roch, afin qu'ils puissent pallier leurs insuffisances matérielles, notamment en ce qui a trait à leurs besoins de bases, c'est-à-dire se nourrir, se vêtir et se loger. Nous avons aussi pu voir comment les dispositions personnelles à consommer des drogues, en relation avec les comportements consommateurs d'autrui, sont des facteurs qui viennent modifier la sociabilité des enquêtés. Ces facteurs participent également à l'exclusion sociale de ceux-ci par l'institution d'une

distance physique avec d'autres usagers des services communautaires du quartier Saint-Roch et des personnes connus, ou encore d'une mise à l'écart des sphères d'activités pratiquées socialement.

Le troisième objectif établi pour cette étude était le suivant :

- ❖ En apprendre plus sur ce que signifie vivre l'exclusion sociale, selon le regard de personnes en situation de pauvreté recevant de l'aide d'organismes communautaires du quartier Saint-Roch à Québec

Nous avons observé qu'il existe plusieurs significations au fait de vivre l'exclusion sociale et que celles-ci peuvent dépendre des formes que cette dernière prend, ainsi que de ses dynamiques d'entraînement. Dans la perspective des conditions de leur situation globale, les représentations des participants divergent. C'est ainsi qu'un des enquêtés ne se sent plus intégré à la société depuis qu'il ne travaille plus, tandis qu'un autre considère ne pas en être exclu, parce qu'il y participe, par ses activités en dehors de la sphère professionnelle. Un autre enquêté affirme, quant à lui, avoir une certaine appartenance envers les personnes de certains endroits et de leurs habitants, mais ne pas se sentir intégré aux gens qui fréquentent le quartier Saint-Roch et ses organismes communautaires. Le dernier participant se considère, pour sa part, exclu socialement et marginalisé.

5.2 Évaluation de la qualité et de la validité des résultats

Bien que les enquêtés ont semblé réaliser que leur situation se différenciait de celle du chercheur, notamment en ce qui concerne l'âge et le niveau de scolarité complété, lors de leur rencontre dans le cadre de l'enquête et des entretiens semi-dirigés, rien ne laisse croire que cela ait influencé la qualité de leur témoignage. En effet, les discours des enquêtés ont tous semblé être délivrés avec franchise et sincérité. Rien ne laissait présager que ces données ne seraient pas valides *a posteriori* pour l'analyse des résultats.

5.3 Concordanances et discordances des résultats avec ceux d'autres recherches

Dans cette section, nous discutons de la concordance et de la discordance que comportent les résultats de cette recherche, comparativement à d'autres études similaires. Ceci permet de mieux apprécier les apports de cette recherche. Nous commençons d'abord par comparer les formes que peuvent prendre l'exclusion sociale.

5.3.1 Les formes de l'exclusion sociale

Dans cette section, nous discutons des principales formes d'exclusion sociale vécues que nous avons constatées chez les enquêtés de cette recherche, en comparaison avec d'autres études. Rappelons d'abord, en un bloc, les configurations plurielles de rupture ou d'affaiblissement des liens sociaux que nous avons identifiées :

- ❖ Perte d'un emploi (congédiement et accident de travail entraînant le départ forcé de la sphère professionnelle) ;
- ❖ Perte d'un logement ;
- ❖ Itinérance ;
- ❖ Évitement de certains endroits (ville, quartier municipal ou organisme communautaire) ;
- ❖ Isolement social et mise à l'écart de certains individus (usagers des organismes communautaires) ;
- ❖ Rupture des liens sociaux (notamment avec les membres du réseau social, de la famille et des amis).

Ces diverses formes d'exclusion sociale correspondent à celles répertoriées dans le cadre d'autres recherches. En effet, si nous considérons d'abord les aspects de la perte d'emploi, du logement et de la rupture des liens sociaux que nous avons identifiés ci-dessus, nous pouvons constater qu'ils correspondent à ceux reconnus dans l'ouvrage *Exclusions et inégalités sociales*, c'est-à-dire « l'aboutissement d'une série de ruptures et de pertes (emploi, logement, famille...) » (GAGNON et autres, 2009 : 7). Cependant, bien que les mêmes éléments sont soulignés, ceux-ci comportent une différence formelle.

Effectivement, alors que nous avons caractérisé ces formes d'exclusion sociale en tant que manifestations singulières de rupture ou d'affaiblissement des liens sociaux, les auteurs du livre cité, Gagnon, Pelchat, Clément et Saillant (2009), voient plutôt l'exclusion sociale comme étant l'état résultant de ces processus, « ou comme le cumul de plusieurs facteurs de vulnérabilité (handicap, décrochage scolaire, difficultés d'accès au logement ou à la santé, etc.) » (GAGNON et autres, 2009 : 7-8). De sorte que les formes d'exclusion sociale qu'ils prennent pour objet sont davantage des configurations, c'est-à-dire un ensemble d'éléments formant un système, plutôt qu'un acte spécifique.

Comparons maintenant les formes d'exclusion sociale que nous avons reconnues dans cette recherche avec celles identifiées dans le mémoire suivant : *L'exclusion sociale vécue par des réfugiés de l'Afrique subsaharienne à Québec et les effets sur leurs conditions de vie et leur santé* (Beaulieu, 2019). L'auteur de cette étude appréhende, par le prisme des inégalités, les configurations suivantes de l'exclusion sociale vécues par les membres de son échantillon, constitué par les réfugiés africains réinstallés dans la ville de Québec :

« discrimination raciale à l'embauche, difficultés de créer et d'entretenir des liens sociaux avec les personnes de la population d'accueil, incapacité à faire respecter ainsi qu'à faire valoir ses droits, accès amoindri aux programmes sociaux et règles de programmes contraignantes et mépris identitaire » (Beaulieu, 2019 : 114).

Nous pouvons voir que les principales formes d'exclusion sociale que nous avons identifiées plus tôt ne correspondent pas à celles que Beaulieu a répertoriées. En effet, celles-ci sont davantage associées à des processus de racisations et à des injustices symboliques et légales reposant sur des différences culturelles et ethniques. (Beaulieu, 2019). Dans notre recherche, les principales formes d'exclusion sociale vécues par les enquêtés sont davantage associées à leur situation de pauvreté économique et matérielle, à leurs relations sociales avec les autres, à leur consommation et leur dépendance à la drogue, à des accidents de travail ainsi qu'à leurs difficultés personnelles liées à leurs conditions de vie. Ces différences dans les formes d'exclusion sociale laissent donc supposer que le caractère commun à la situation des enquêtés des deux études, soit le fait qu'ils résident dans la Ville de Québec, est un facteur peu explicatif de la configuration de leur

marginalisation comparativement à d'autres aspects relatifs à la précarité de leur condition de vie particulière, mais surtout à leurs parcours de vie différents. Il semblerait plus juste d'affirmer que les formes d'exclusion sociale varient en fonction d'autres variables, par exemple le profil des répondants, leur identité sociale, leur trajectoire migratoire et à leur parcours de vie. C'est d'ailleurs ce qui ressort également d'une analyse tirée de l'article *Marginalité et exclusion sociales: des lieux et des formes Laberge*, de Danielle Laberge et Shirley Roy (1994 : 5-6).

5.3.2 Le rapport entre les enquêtés et le quartier Saint-Roch

Nous avons mis en lumière, dans la section analyse des résultats, que les enquêtés ont migré de leur lieu de résidence vers l'organisme communautaire *La maison Revivre*, située dans le quartier Saint-Roch, de la ville de Québec. L'ensemble des raisons pour lesquelles les participants ont décidé de venir s'y installer se ramènent aux besoins essentiels impliqués par leur situation de pauvreté économique et matérielle. En effet, ceux-ci étaient dans une condition où ils n'avaient soit pas de logement, soit pas d'argent pour payer un loyer. Mais, indépendamment de leurs besoins, leur déplacement a eu pour condition nécessaire l'existence d'un organisme offrant un service d'hébergement sans frais, sans quoi ceux-ci n'y auraient jamais séjourné légalement. D'ailleurs, un des enquêtés résume dans ses mots cet état de chose : « cherche comme tu veux, tu ne trouveras pas un autre endroit où, en tant qu'adulte, tu es logé, nourri et vêtu gratuitement comme ici ». Nous retrouvons ainsi un principe de la sociologie urbaine de Maurice Halbwachs selon lequel « la société s'insère dans le monde matériel » (Halbwachs, 1970 : 13). En effet, l'individu ne peut que s'adapter aux conditions spatiales de la morphologie de la ville, et plus particulièrement de la distribution des organismes communautaires sur son territoire, en tant que forme sociale.

5.4 Les limites et les biais de la recherche

5.4.1. Les limites de l'utilisation des données

Nous identifions quelques limites à cette étude. D'abord, les résultats ne peuvent être l'objet d'une montée en généralité pouvant s'appliquer à l'ensemble des personnes en

situation de pauvreté au Québec ou même dans la Ville de Québec ou du quartier Saint-Roch, et ce, pour au moins trois raisons. Premièrement, parce que la présente recherche est exclusivement constituée par une démarche qualitative, et donc elle ne comporte pas une approche quantitative comportant un grand échantillon représentatif et permettant de déboucher sur des statistiques fiables. Deuxièmement, parce que l'échantillon est composé de seulement quatre enquêtés. Troisièmement et finalement, parce que certains des répondants nous ont été référés par d'autres participants, ce qui pourrait avoir comme effet une certaine récurrence dans le profil des répondants. Il n'en demeure pas moins que nous pouvons opérationnaliser les résultats de cette étude afin d'en tirer des conclusions pertinentes quant à la dimension qualitative des manières de vivre l'exclusion sociale par des personnes en situation de pauvreté qui sont utilisateurs des services offerts par les organismes communautaires du Québec.

5.4.2 Angle et biais résultant de l'utilisation de la notion d'exclusion sociale

L'utilisation d'une notion plutôt qu'une autre n'est jamais sans conséquence. En effet, cela s'explique par le fait que les concepts choisis renvoient par définition à une réalité circonscrite par ceux-ci. Cela a pour effet de laisser dans l'ombre, ou dans la marge, certaines réalités. Nous pourrions penser, pour schématiser cette conception, à une grille de lecture ou d'analyse que l'on déposerait sur le réel et qui par le fait même, cacherait, par ses lignes, une partie de la réalité. L'utilisation de la notion d'exclusion sociale n'échappe pas à cette règle définitionnelle du langage qui oriente notre appréhension des choses. C'est ainsi que, d'un côté, certains vont affirmer que « lorsqu'on parle d'exclu il n'y a plus d'exploiteur » (Hazan, 2006). Cette affirmation critique met implicitement en lumière le fait que contrairement au terme « exploité », qui renvoie intuitivement à son antonyme « exploitateur », le mot exclu ne suggère pas spontanément à l'esprit, dans le langage courant, un terme contraire, comme celui formé par le néologisme « exclueur ». Dans cette perspective, nous pourrions affirmer que l'exclusion sociale n'est pas la notion la plus adéquate à l'appréhension des relations d'exploitations. D'un autre côté, l'analyse des résultats a démontré, comme bien d'autres études en sciences sociales, et particulièrement en sociologie, que ces relations d'exploitations ne sont pas le résultat d'une simple dyade, mais qu'elles sont déterminées par un système de liens sociaux complexes. Ainsi, la mobilisation du concept d'exclusion sociale apparaît, rétrospectivement à l'analyse des

résultats et dans une perspective de philosophie linguistique, comme étant un outil intellectuel propice à l'appréhension de la multitude des liens de détermination entre les multiples acteurs du réseau. En effet, c'est ainsi qu'elle permet de saisir, par l'esprit, les dynamiques de discrimination, de non-reconnaissance, de congédiement, d'isolement, de mise à l'écart entre les différents acteurs et les différentes sphères d'activités auxquelles ils participent.

Ensuite, l'utilisation du concept d'exclusion sociale implique une certaine difficulté quant à la définition et la circonscription des réalités qu'elle sous-tend. D'abord, il n'existe pas de consensus sur la définition de la notion d'exclusion sociale, la diversité des situations qu'elle recouvre, son ampleur et ses causes (Groulx, 2011 : 2, cité par CÉPE, 2014 : 2), de sorte que c'est un concept controversé (Bachmann, Benelli et Roca i Escoda, 2003 : 127). En effet, « [l]e concept [d'exclusion sociale] est l'objet d'un débat dans la littérature et il ne fait pas l'unanimité » (CÉPE, 2014 : 2). C'est ainsi que certains le décrivent comme ayant « un caractère diffus, polysémique et équivoque » (Estivill, 2004 : 121), ou encore que l'expression « exclusion sociale » est fallacieuse, notamment en raison de son caractère générique (Giugni et Hunyadi, 2003 : 5 et 8). D'autres affirment même que le concept d'exclusion sociale souffre d'une construction scientifique insuffisante et que ses limites ont été démontrées, notamment parce qu'il est qualifié de prénotion¹⁹ et de concept flou, mais également parce qu'il est vague, polémique et qu'il a une dimension trop politique (Roy et Soulet, 2001 : 3, cité par CÉPE, 2014 : 2-3).

À ce jour, plusieurs discussions et travaux sont en cours afin de délimiter et de circonscrire la réalité des phénomènes décrits par la notion d'exclusion sociale. Ce rapport de recherche fait partie de ceux-ci. C'est dans cet état d'esprit que nous avons fourni une définition opératoire de l'exclusion sociale¹, en nous basant sur la littérature en sciences sociales. C'est également ainsi que nous avons formulé le premier objectif de cette recherche¹.

Nous pensons donc que malgré les difficultés associées à la définition et l'utilisation du concept d'exclusion sociale, celui-ci s'avère tout de même une notion

¹⁹ Les prénotions sont des idées toutes faites « par la pratique et pour elle ». Bien qu'elles soient indispensables à la vie en société, elles peuvent être fausses et dangereuses, notamment parce qu'« [e]lles sont [...] comme un voile qui s'interpose entre les choses et nous et qui nous les masque d'autant mieux qu'on le croit plus transparent » (Durkheim, 1894: 31).

importante pour appréhender des phénomènes comme la pauvreté. Cela s'explique par le fait que l'exclusion sociale permet d'aborder, sous un angle différent, les réalités qui sous-tendent la pauvreté. En effet, plutôt que de partir du concept de pauvreté pour expliquer celui d'exclusion sociale, nous pouvons développer des connaissances complémentaires en partant plutôt de la notion d'exclusion sociale afin d'élucider celle de pauvreté.

Malgré certaines faiblesses de la notion d'exclusion sociale soulevées par différents experts, celle-ci se voit également reconnaître certaines utilités. En effet, certains « auteurs [...] défendent la qualité de la notion [d'exclusion sociale en] lui [attribuant] la faculté d'actualiser et de rénover les débats et recherches sur la pauvreté en tant que problème social » (Damon, 2018 : 20). D'autres mentionnent qu'elle « s'affirme progressivement comme étant complémentaire de celle de pauvreté, qui s'enrichit à retour de son caractère dynamique, structurel et pluridimensionnel (Estivill, 2004 : 121), qu'elle est un concept plus large et plus dynamique que les notions traditionnelles de pauvreté (Munck, 2005 : 21), ou encore que l'exclusion sociale est un concept puissant pour l'étude de la privation humaine (Armatya Sen, 2000, cité par Munck, 2005 : 21).

Quant à nous, considérant à la fois les forces et les faiblesses de l'utilisation de la notion d'exclusion sociale, nous avons décidé de la mobiliser en tant qu'outil intellectuel. Nous avons toutefois effectué le choix méthodologique de définir le concept d'exclusion sociale afin de circonscrire les réalités qu'elle sous-tend ainsi que pour réduire le caractère diffus, polysémique, vague et équivoque que certains lui attribuent. De sorte que la signification de celui-ci nous apparaît parfaitement claire et intelligible, bien que nous reconnaissons que certains répondants puissent avoir semblé perplexes, confus ou dans une situation d'ambiguïté à son égard. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons remplacé l'expression chaque fois que cela était possible par des mots plus couramment utilisés et ayant un sens plus univoque dans le cadre de nos discussions avec les enquêtés. En effet, nous avons par exemple substitué à la notion d'exclusion sociale certains éléments de la définition que nous en proposons, c'est-à-dire « la rupture ou l'affaiblissement des liens sociaux, de l'intégration à un groupe social ou de mise à l'écart d'un individu ou d'un groupe vis-à-vis d'une communauté ou d'une sphère d'activité ». D'ailleurs, en portant notre attention sur les répondants et leurs réponses, et plus particulièrement sur leur réceptivité et leur « conséquentialité », c'est-à-dire à leur propriété d'agir conséquemment

à quelque chose, en l'occurrence le discours coconstruit entre eux et l'enquêteur contenant les substituts de la notion d'exclusion sociale, nous avons remarqué que ces expressions semblaient « faire sens » pour eux.

La comparaison des résultats de cette recherche avec d'autres études ayant des objets similaires comporte certaines difficultés. D'abord, l'exclusion sociale est beaucoup moins documentée que la pauvreté à laquelle elle est souvent associée. Ensuite, comme nous l'avons mentionné dans une autre application précédemment, l'équivocité et les différences entre les définitions de l'exclusion sociale des diverses études rendent la comparaison plus difficile. En effet, les intentions attribuées au concept d'exclusion sociale sont parfois si différenciées que la comparaison entre leurs extensions nécessite un examen préalable de la signification accordée au concept. C'est ainsi que certains accordent la signification de « rapports inégalitaires » à la notion d'exclusion sociale, tandis que nous la définissons comme étant « un processus, actif ou passif, de ruptures ou d'affaiblissement des liens sociaux, de l'intégration à un groupe social ou de mise à l'écart d'un individu ou d'un groupe vis-à-vis d'une communauté ou d'une sphère d'activité ».

5.4.4 Contexte et facteurs défavorables dans lequel la recherche s'inscrit

Cette recherche a été menée dans un contexte marqué par plusieurs aspects défavorables qui ont eu, d'une manière ou d'une autre, des effets sur sa réalisation, et donc, sur ses résultats. D'abord, elle constitue la première recherche universitaire effectuée par l'étudiant. De sorte que celui-ci a appris à mettre en pratiques, pour la première fois, plusieurs ficelles du métier de chercheur en sciences sociales, dans le cadre de l'accomplissement de cette étude. Ensuite, celle-ci a été réalisée sur une période de 8 mois, pendant laquelle le temps investi à sa production a été réparti avec les autres activités du chercheur, notamment son travail professionnel et les travaux relatifs aux autres cours du baccalauréat en sociologie de l'Université Laval. Finalement, l'étude a été accomplie

durant la crise sanitaire internationale relative au coronavirus. Cette dernière contrainte a été un facteur déterminant du nombre d'entretiens semi-dirigés menés.

5.5 Les forces de la recherche

La première force que nous reconnaissons à cette recherche réside dans le fait que ses résultats permettent le développement du savoir sur les manières dont les personnes en situation de pauvreté vivent certaines expériences d'exclusion sociale²⁰. Plus précisément, ce rapport de recherche a permis d'élucider des formes que peut prendre la rupture ou l'affaiblissement des liens sociaux avec la sphère de l'emploi, de la famille, des amis et des organismes communautaires. Il a également décrit les circonstances et les dynamiques qui ont entraîné l'exclusion sociale. Il a finalement mis en lumière comment celle-ci est vécue par des usagers des organismes communautaires du quartier Saint-Roch à Québec.

La seconde force de cette étude est de mettre de l'avant et de prendre pour fondement le discours produit par les enquêtés. En restituant leur témoignage à l'aide d'entretiens semi-dirigés, l'étude a permis à des personnes en situation de pauvreté de s'exprimer avec un certain degré de liberté sur les expériences d'exclusion sociale qu'ils ont vécues à travers leur parcours de vie. Elle a ainsi rendu possible la description de l'affaiblissement et de la rupture de leurs liens sociaux par le biais de leur représentation des événements qui ont marqué leur histoire sociale, matérielle, économique et professionnelle. L'étude a donc fourni un canal d'expression aux principaux acteurs affectés par l'exclusion sociale afin qu'ils puissent décrire leur réalité vécue, ce qui est un élément souvent oublié ou non priorisé dans le cadre des politiques et des débats publics. Ce faisant, la recherche a allégué, reconnu et participé à leur inclusion sociale.

La troisième et dernière force que nous croyons nécessaire de souligner concernant cette recherche est sa pertinence sociale. Cette étude, en tant que document public, est accessible à la population et fournit donc par le fait même un objet susceptible de développer l'intérêt des individus sur les phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale

²⁰ Rappelons encore une fois la définition attribuée à la notion d'exclusion sociale dans le cadre de cette recherche : un processus, actif ou passif, de ruptures ou d'affaiblissement des liens sociaux, de l'intégration à un groupe social ou de mise à l'écart d'un individu ou d'un groupe vis-à-vis d'une communauté ou d'une sphère d'activité.

qu'elle prend pour sujet. L'action de s'intéresser à ces problèmes sociaux est importante socialement parce qu'elle permet de sensibiliser les citoyens sur les enjeux réels qu'ils impliquent. Prendre conscience des dynamiques de pauvreté et d'exclusion sociale qui traversent nos sociétés semble une étape réflexive essentielle pour régler l'éthique de notre conduite dans nos rapports sociaux. Cela semble évident si nous considérons que la précarité et les inégalités qui découlent de la rupture ou de l'affaiblissement des liens sociaux, ou inversement, ne nécessitent pas qu'on en prenne conscience pour qu'ils sévissent. Cette étude pourra donc servir d'outil intellectuel auquel, notamment, les acteurs politiques, institutionnels et communautaires pourront se référer pour orienter leurs actions dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Conclusion

« la bêtise consiste à vouloir conclure »

- Gustave Flaubert (1821-1880)

Ce rapport de recherche a pris pour objet les manières dont l'exclusion sociale est vécue par les personnes en situation de pauvreté. De façon plus précise, cette étude constitue une réponse à la question de savoir « comment l'expérience d'exclusion sociale est-elle vécue par les personnes usagères des services offerts par des organismes communautaires du quartier Saint-Roch à Québec » ? Nous avons constaté, à travers l'étude qui sous-tend ce document, que la rupture ou l'affaiblissement des liens sociaux se manifeste sous différentes formes. C'est ainsi que les enquêtés, au cours de leur parcours de vie, ont été exclus socialement de différentes sphères d'activités de leur vie : le marché du travail, leur réseau social, leur lieu de résidence et parfois même certains organismes communautaires. Cela s'est traduit par des événements tels que des pertes d'emploi, l'absence de reconnaissance de droits individuels, la mise à distance de membres de la famille ou d'amis, l'évitement de certains milieux sociaux, la mise à l'écart d'une communauté ou l'isolation sociale.

Le contenu des discours des personnes qui sont usagères des services offerts par des organismes communautaires du quartier Saint-Roch à Québec a permis de mettre en lumière plusieurs manières de vivre les manifestations spécifiques de perte, de rupture ou

d'affaiblissement de liens sociaux. C'est ainsi que chacun vit des sentiments différents quant à son expérience de l'exclusion sociale de la sphère professionnelle, telle que la colère, l'ennui, la compréhension et l'injustice morale. Ceci n'empêche cependant pas les enquêtés d'avoir en commun le souhait de réintégrer le marché du travail, et ce, même s'ils appréhendent les obstacles au développement d'un lien d'emploi. Quant à leur ressenti vis-à-vis des membres de leur réseau social, les participants se caractérisent par une insatisfaction à l'égard de l'état actuel ou passé de leur situation sociale. Cette insatisfaction est parfois associée à des attitudes sociales marquées par une réticence au développement de liens sociaux électifs. Lorsque c'est le cas, cette situation semble s'expliquer par le fait qu'ils ont expérimenté des conflits ou des influences négatives de la part d'amis ou de connaissances dans le cadre de leur parcours de vie, notamment en ce qui a trait à la consommation de drogues. En définitive, les enquêtés ont préféré axer le contenu de leur discours sur les événements qui ont marqué leur précarité plutôt que sur leur ressenti lié à leurs expériences.

L'analyse des résultats a également montré, en corroboration avec la littérature scientifique sur le sujet, que l'accumulation de pertes économiques et matérielles, ainsi que le cumul de ruptures des liens sociaux avec la sphère professionnelle et les membres du réseau social, sont des facteurs déterminants de la situation de pauvreté et d'exclusion sociale des enquêtés. En effet, les difficultés rencontrées ont conduit plusieurs d'entre eux à successivement perdre leur emploi, leurs économies et leur logement, alors qu'ils avaient déjà très peu de liens sociaux électifs en mesure de fournir un soutien à leur situation de précarité.

Considérant ce qui a été dit jusqu'à maintenant, nous nous permettons ici de suggérer quelques pistes de réflexion, qui émanent de notre recherche, afin de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec. Nous aimerions d'abord encourager tout chercheur qui pense faire des études sur ces sujets, à recueillir des données sur les manières de vivre l'exclusion sociale directement auprès des individus qui expérimentent ces situations. Cette suggestion découle du fait que très peu de recherches empiriques ont pris pour objet le vécu de ces personnes, comparativement aux études théoriques sur la désaffiliation et la marginalisation. Cet état de chose constitue un vide documentaire dans la littérature scientifique et institutionnelle. Cette absence de documentation ne permet pas

de fournir un outil intellectuel qui puisse permettre d'adapter des politiques publiques à la réalité vécue par les personnes en situation d'exclusion sociale associée à la pauvreté.

Bibliographie

- ASSELIN, Marie-Noëlle, et Alexandra Fontaine. 2018. « Entre le “eux” et le “nous” : la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et d’assistance sociale ». Québec : Université Laval. 139 pages. Disponible au : <http://www.pauvrete.qc.ca/>
- BACHMAN, Laurence, Nathalie Benelli et Marta Roca i Escoda. 2003. « Les exclus du chômage », dans GIUGNI, Marco et Mark Hunyadi (s.l.d.), *Les sphères d’exclusion*, Paris, l’Harmattan, p. 125-127.
- BECK, Ulrich. 1992. *Risk society: towards a new modernity*, London, Sage.
- BECKER, Howard Saul. *Outsiders : études de sociologie de la déviance*. Paris : A.-M. Métailié, 1985.
- BELLAH, Robert N., Richard Madsen, William M. Sullivan, Ann Swidler et Steven M. Tipton. 1985. *Habits of the hearth: individualism and commitment in american life*, Berkeley, University of California Press.
- BICKEL, J. & Cavalli, S. 2002. « De l’exclusion dans les dernières étapes du parcours de vie : Un survol », *Gérontologie et société*, vol. 25/102(3), 25-40. doi:10.3917/g.s.102.0025.
- BOURDIEU, Pierre. 1993. *La misère du Monde*. Paris, Édition du Seuil, collection Points.
- BOURGEOIS, Fanny. 2008. *La revitalisation du quartier Saint-Roch (Ville de québec) et ses effets sur l’expérience d’exclusion des femmes itinérantes*. Québec. 91 pages
- BRESSON, Maryse. 2007. « La pauvreté est-elle encore une question sociologique d’actualité ? Un enjeu de définition, de méthode et de théorie ». *Pensée plurielle* n° 16 (3) : 9.
- CASTEL, Robert. 1995. *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- CÉPE. 2014. *L’exclusion sociale : construire avec ceux qui la vivent*. Centre d’étude sur la pauvreté et l’exclusion (CÉPE), Gouvernement du Québec.
- CÉPE. 2015. « L’exclusion sociale associée à la pauvreté ». Centre d’étude sur la pauvreté et l’exclusion (CÉPE), Gouvernement du Québec. <http://collections.banq.qc.ca/>
- Chaniel, Ph. 1996. « R. Castel, Les métamorphoses de la question sociale ». *Politix* 9 (33) : 162-164.
- CÉPE. 2015. *L’exclusion sociale associée à la pauvreté*. Centre d’étude sur la pauvreté et l’exclusion (CÉPE), Gouvernement du Québec.
- CÉPE. 2019. *La pauvreté, les inégalités et l’exclusion sociale au Québec : état de situation 2018*.
- CHARPENTIER M, Guberman N, Billette V, Lavoie JP, Grenier A, Olazabal I. 2010. *Vieillir au pluriel, Perspectives sociales*, Québec, Presses de l’Université du Québec, 47:532 (ISBN 978-2-7605-2625-9).
- CHESNAY, Catherine, Céline Bellot et Marie-Ève Sylvestre. 2014. « Judiciarisation des personnes itinérantes à Québec : une géographie des pratiques policières répressives au service de la revitalisation », *EchoGéo*, 28, [En ligne], consulté le 24 janvier

- 2020: <http://journals.openedition.org>
- CHOPART, Jean-Noël, et Shirley ROY. 1995. « Y a-t-il des exclus? », *Lien social et politiques – Revue internationale d’action communautaire*, no 34, Montréal, Université de Montréal, 170 pages.
- Collectif pour un Québec sans pauvreté. (2000a). La démarche qui a mené à la Proposition de loi du Collectif. Disponible au <http://www.pauvrete.qc.ca/>
- Collectif pour un Québec sans pauvreté. (2000b). La petite histoire du Collectif pour une loi sur l’élimination de la pauvreté. Disponible au <http://www.pauvrete.qc.ca/>
- Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale. 2019. *Rapport d’activité 2018-2019*, 31 pages.
- Conseil de l’Union européenne. Conseil « Emploi et politique sociale ». 2001. « Rapport conjoint sur l’inclusion sociale », Luxembourg, Office des publications officielles des communautés européennes, le 12 décembre, 15223-01.
- CORNEAU, Marianne, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (Québec), et Direction de santé publique. *Les préjugés à l’égard des personnes en situation de pauvreté et d’exclusion sociale ; rapport de documentation*, Québec : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, Direction de santé publique, 2017.
- CÔTÉ, Jean-Guy et Sonny SCARFONE. 2019. *Sortir de la pauvreté au Québec : Analyse de la pauvreté, des inégalités et de la mobilité sociale*, Institut du Québec, 49 pages.
- Creswell, J.-W. 2013. *Qualitative inquiry and research design: Choosing among five approaches*, Sage.
- DAMON, Julien. 2018. *L’exclusion*, 5e édition, Que sais-je, Paris : Presses universitaires de France/Humensis, 126 pages.
- DAUPHIN, Sandrine. 2009. « Serge Paugam. La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté. », *Famille et pauvreté : mesurer, agir, comparer, Politiques sociales et familiales* (98) : 111 — 112.
- DURKHEIM, Émile. 1894. *Les règles de la méthode sociologique*, p.31.
- DUVOUX, Nicolas. s. d. « PAUVRETÉ SOCIOLOGIE DE LA ». Dans Universalis. Encyclopædia Universalis. <http://www.encyclopaedia-universalis.fr/>
- ENGELS, Friedrich. 2003. La situation de la classe laborieuse en Angleterre. [En ligne]. <https://classiques.uqac.ca>
- ESTIVILL, Jordi. 2004. *Panorama de la lutte contre l’exclusion sociale. Concepts et stratégies*. Genève : Bureau international du travail, 138 pages.
- FARIA, Vilmar. 1995. « Social exclusion and latin american analyses of poverty and exclusion. Dans *Social exclusion : rhetoric, reality, responses*, ed. Gerry Rodgers, Charles Gore, et José Figueiredo. Geneva : ILO.
- FASSIN, Didier. 1996. “Exclusion, underclass, marginalidad: Figures contemporaines de la pauvreté urbaine en France, aux États-Unis et en Amérique latine”. *Revue Française de Sociologie* 37 (1) : 37-75.

- FASSIN, Didier. 2009. “Les économies morales revisitées”. *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 64 (6) : 1237-66.
- FREEDMAN, Martine. 2009. « Faire cohabiter mixité et espace public : un enjeu de la revitalisation urbaine: Défis du nouveau Saint-Roch à Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 53, numéro 150, 405 pages.
- FREEDMAN, Martine. 2011. *De la mixité à l'exclusion : témoignages du nouveau Saint-Roch à Québec*, 468 pages.
- FUGIER, Pascal. 2018. “L’analyse sociologique de l’exclusion sous l’angle de la désinsertion et de la déliaison” ; *Interrogations ?* (26) : 1-7.
- GAFFIOT, Félix. 1934. *Dictionnaire latin français*. Hachette. [En ligne]. <https://gallica.bnf.fr>
- GAGNON, Éric, Michel Parazelli, et Marie-Hélène Hardy. 2016. “Visibles et invisibles : marginalités et partage des espaces publics à Québec”. Dans *Au nom de la sécurité ! Criminalisation de la contestation et pathologisation des mares*. Éditions M, 113-30. Québec.
- GAULEJAC, Vincent de, Isabel Taboada Leonetti, Frédéric Blondel, et Dominique-Marie Boullier. 1994. *La lutte des places : insertion et désinsertion*. Marseille : Hommes et perspectives.
- GIUGNI, Marco et Mark Hunyadi. 2003. “Introduction”, dans GIUGNI, Marco et Mark Hunyadi (s.l.d.), *Sphères d’exclusion*, Paris, l’Harmattan, p.5-8.
- GOFFMAN, Erving. *Stigma; notes on the management of spoiled identity*. Englewood Cliffs, N. J: Prentice-Hall, 1963. p. 147.
- GOUVERNEMENT du Canada. 2004. *Pauvreté et exclusion : Approches normatives des recherches stratégiques*, Canada, 49 pages.
- HOUDAILLE, Jacques. 1968. “Harrington Michael — L’autre Amérique. La pauvreté aux États-Unis”. *Population* 23 (1) : 182-83.
- IMBERT, Patrick. 2008. *Théories of inclusion and exclusion in knowledge-based societies : Canada and the America*, Gatineau, Gauvin Press, 196 pages.
- INGLEHART, Ronald. 1990. *Culture shift in advanced industrial society*. Princeton : Princeton University Press.
- Larousse, [en ligne] URL : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/exclusion/32022> (consulté le 27 novembre 2019).
- Larousse. s.d. “Larousse.fr : encyclopédie et dictionnaires en ligne gratuit”. <https://www.larousse.fr/> Le Petit Robert. s. d. “Le Petit Robert de la langue française”. www.lerobert.com.
- Légis Québec. 2002. L—7 Loi visant à lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale. Légis Québec. [En ligne]. <https://legisquebec.gouv.qc.ca>
- LEISERING L. et Leibfried S. 1999. *Time and poverty in western welfare states : United Germany in perspective*, Cambridge : Cambridge University Press.
- MADANIPOUR, A., G. Caro, et J. Allen, eds. 1998. *Social exclusion in european cities*, London : Jessica Kingsley.

- MARX, Karl. 1993. *Le Capital : critique de l'économie politique*. 1re éd. "Quadrige". Paris : PUF.
- MEAD, George Herbert. *L'esprit, le soi et la société*. Paris : Presses universitaires de France, 2006.
- MERCIER, Lucie. 1995. "La pauvreté : phénomène complexe et multidimensionnel". *Service social* 44 (3) : 7.
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. 2017. *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 : un revenu de base pour une société plus juste*, 83 pages.
- MUNCK, Ronaldo. 2005. *Globalization and social exclusion : a transformationalist perspective*, Kumarian Press inc., Bloomfield, 190 pages.
- OLDENBURG, Ray. 1989. *The great good place : cafes, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community*, New York, Marlowe et Company.
- Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec. 2016. *Solidarité et inclusion sociale: Vers un troisième plan d'action gouvernemental*, 19 pages.
- PAUGAM, Serge. 1996. *L'exclusion : l'état des savoirs*. Paris. Éditions La Découverte. 582 pages.
- PAUGAM, Serge. 2012. "Les formes contemporaines de la disqualification sociale", CERISCOPE Pauvreté.
- PELCHAT, Yollande, Michèle Clément, Francine Saillant et Éric GAGNON (s.l.d.). 2009. *Exclusions et inégalités sociales. Enjeux et défis de l'intervention publique*, pul, 216 pages.
- ROY, Shirley. 1995. "L'itinérance : forme exemplaire d'exclusion sociale ?" *Lien social et Politiques*, no 34 : 73.
- SCOTT, John et Marshall, Gordon. 2009. *A Dictionary of Sociology*. Oxford University Press. [En ligne]. www.oxfordreference.com
- SEN, Amartya. 1999. *Social exclusion : concept, application and scrutiny*, Manila : Asian Development Bank.
- SILVER, Hilary. 2008. "Social exclusion and social solidarity : three paradigms", dans BYRNE, David (s.l.d.), *Social exclusion : critical concepts in sociology*, p. 262-313.
- SIMMEL, Georg. 2005. *Les pauvres*. 3e éd. Paris : Quadrige/PUF. 102 pages.
- Statistique Canada. 2019. « Vers une mise à jour du panier de consommation ». [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/>
- Statistique Canada. 2020. « Faible revenu selon la Mesure du faible revenu (MFR) ». [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/>
- TURNER, Bryan S. 2006. *The Cambridge Dictionary of Sociology*. Cambridge [England]; New York: Cambridge University Press.
- UNESCO, [en ligne] URL : <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human->

sciences/themes/international-migration/glossary/exclusion/ (consulté le 27 novembre 2019).

VIDALENC, Richard. 2001. La confiance et le contrat : éléments du processus de lutte contre l'exclusion. Paris. L'Harmattan. 133 pages.

WALKER, A., et C. Walker, eds. 1997. Britain divided : the growth of social exclusion in the 1980s and in the 1990s. London : Child poverty action group.X

Annexe 1 : Grille d'entretien

1. Caractéristiques sociodémographiques

- Quel âge avez-vous ?
- Quel est votre dernier niveau d'éducation complété ?
- Quelle est la composition de votre ménage ?
- Quelle est votre adresse ?

*Ne pas oublier de noter le sexe du répondant bien que la question ne soit pas formulée.

2. Survol de la vie quotidienne

- Pourriez-vous me décrire à quoi ressemble une journée type pour vous ?
 - Si la personne mentionne qu'elle a un emploi :
 - À quoi ressemble une journée type de travail pour vous ?
 - À quoi ressemble une journée type de congé pour vous ?
- Quels sont vos principales occupations et vos loisirs ? (Activité physique, lecture, écoute de film ou de musique)
- Quelles sont les personnes que vous avez l'habitude de côtoyer le plus souvent ?
 - À quelle fréquence voyez-vous ces gens ?
- Si vous rencontrez une difficulté au cours de votre journée, vers qui vous tournez-vous ?
- Quels sont les endroits que vous avez l'habitude de fréquenter le plus souvent ?
 - Parmi celles-ci, lesquels appréciez-vous le plus ?
 - Qu'aimez-vous de ces endroits ?
 - Comment décririez-vous les personnes qui fréquentent ces lieux ?
 - Comment décririez-vous ces lieux (propreté, ambiance, disposition du mobilier, etc.) ?
 - Répondent-ils à un ou des besoins ?
 - Quels sont les endroits que vous appréciez le moins ?
 - Pour quelles raisons ?
 - Comment décririez-vous les personnes qui fréquentent ces lieux ?

- Comment décririez-vous ces lieux (propreté, ambiance, disposition du mobilier, etc.) ?
- Répondent-ils à un ou des besoins ?

3. La fréquentation des organismes communautaires du quartier Saint-Roch et l'utilisation des services qu'ils offrent

- Quels sont les organismes communautaires du quartier Saint-Roch que vous fréquentez ?
- Quels sont les services auxquelles vous avez recours parmi ceux offerts par les organismes communautaires du quartier Saint-Roch ?
 - À quelle fréquence utilisez-vous les services offerts par les organismes communautaires du quartier Saint-Roch ?
- Qu'est-ce que vous appréciez de ces organismes et de leurs services ?
- Qu'est-ce que vous aimez moins ?
- Quelles sont les conséquences positives et négatives d'être un usager des services offerts par des organismes communautaires du quartier Saint-Roch ?
- Parlez-vous de votre utilisation des services offerts par les organismes communautaires du quartier Saint-Roch avec vos proches ?
 - Comment le faites-vous ?
 - Qu'en pensent-ils ?
 - Dans le passé, j'ai été amené à rencontrer certaines personnes qui souhaitaient « cacher » le fait qu'elles fréquentaient les différents organismes communautaires du quartier Saint-Roch. Selon vous, comment pourrait-on expliquer ce comportement ?

3.2 Le parcours d'usager des services offerts par les organismes communautaires du quartier Saint-Roch

- En quelle année avez-vous été usager d'un service offert par un organisme communautaire du quartier Saint-Roch pour la première fois ?
- Quelles sont les circonstances qui vous ont amené à être usager d'un service offert par un organisme communautaire du quartier Saint-Roch ?

- Comment se sont déroulées votre ou vos première(s) expérience(s) d’usager des services offerts par les organismes communautaires ?
 - Est-ce que votre rapport à ces organismes et à leurs services a changé depuis cette ou ces première(s) expérience(s) ?
- En résumé, comment s’est déroulé votre parcours d’usager des services offerts par les organismes communautaires du quartier Saint-Roch ?

4. Les dimensions sociale, culturelle, économique et politique de l’exclusion sociale

4.1 Dimension économique et professionnelle

- Quelles sont votre ou vos source(s) de revenus ?
 - Si la personne a un emploi :
 - Quel est-il ?
 - Depuis combien de temps travaillez-vous à cet endroit ?
 - Pourriez-vous me parler de vos conditions de vie au travail (lien avec les collègues de travail
 - Rencontrez-vous des obstacles dans votre milieu de travail depuis que vous êtes usager des services offerts par les organismes communautaires ? Si oui, quels sont-ils ?
 - Si la personne n’a pas d’emploi :
 - Êtes-vous en recherche d’emploi ?
 - Si oui :
 - Pourriez-vous me décrire comment s’est déroulée votre recherche d’emploi depuis que vous êtes usager des services offerts par les organismes communautaires du quartier Saint-Roch ?
 - Avez-vous rencontré des obstacles dans vos recherches d’emplois depuis que vous êtes usager des services offerts par les organismes communautaires du quartier Saint-Roch ? Si oui, quels sont-ils ?
- À combien estimez-vous le revenu mensuel net de votre ménage ?

- Considérez-vous que celui-ci est suffisant pour combler vos besoins de bases (nourritures, vêtements, logement, soins de santé, produits d'hygiène) ?
- Considérez-vous que celui-ci est suffisant pour maintenir votre autonomie économique ?

4.2 Dimension sociodémographique

- Quel est votre état matrimonial (célibataire, séparé, en couple, mariée ou veuf) ?
 - Si la personne est mariée ou en couple :
 - Quelles sont la ou les sources de revenu de votre conjoint ?
- Avez-vous des enfants ?
 - Si oui, combien en avez-vous et quels âges ont-ils ?
- Quelles sont les personnes que vous avez l'habitude de côtoyer le plus souvent ?
- Pourriez-vous me parler des personnes (membres de la famille, amis, collègues, voisins) que vous fréquentez actuellement?
- Pourriez-vous me décrire comment sont vos relations avec ces personnes?
- Pourriez-vous me décrire comment sont vos liens avec les autres usagers des services offerts par les organismes communautaires du quartier Saint-Roch ?
 - Fréquentez-vous ces gens à l'extérieur des organismes communautaires ?
- Quelle appréciation avez-vous de votre réseau social?
- Pouvez-vous nous décrire quels types de relations vous entretenez avec les commerçants ?
- Quel rapport entretenez-vous avec les policiers ?

4.3 Dimension culturelle

- Avez-vous déjà été l'objet de discrimination depuis que vous êtes usagers des services offerts par les organismes communautaires du quartier Saint-Roch ?
 - Si oui, pouvez-vous me parler des circonstances entourant cette discrimination ?
- Pouvez-vous nous décrire une ou des situations où l'on n'a pas reconnu vos compétences, vos qualités ou votre savoir-faire ?

- Pouvez-vous nous parler d'un ou des moments où l'on vous a refusé l'accès à un service ou à un endroit (organisme communautaire, commerce, clinique de soins, etc.) ? Sinon, avez-vous une anecdote d'une personne qui s'est vue exclue de l'un d'eux ?

4.4 Dimension politique et citoyenne

- Avez-vous l'impression d'être intégré à la société et d'y participer ?
 - Pouvez-vous m'expliquer comment vous concevez les liens qui vous unissent ou qui vous séparent de la société ?
- Avez-vous de la difficulté à accéder à des soins de santé ou des produits d'hygiène ?
 - Si oui, quels sont les obstacles que vous rencontrez ?
- Avez-vous de la difficulté à vous procurer de la nourriture et des vêtements ?
 - Si oui, quels sont les obstacles que vous rencontrez ?
- Outre les services offerts par les organismes communautaires du quartier Saint-Roch, êtes-vous usagers d'autres services ou programmes socioéconomiques ?
 - Comment décririez-vous l'accès à ces services et ces programmes socioéconomiques ?
- Quelles sont les organisations où vous pouvez exprimer vos préoccupations et faire valoir vos droits?
- Connaissez-vous les organisations où vous pouvez faire valoir vos droits?
 - Quelles sont-elles?
- Si vous avez besoin d'aide, où allez-vous?

4.5 Dimension matérielle

- Quels sont les moyens de transport que vous utilisez pour vous déplacer ?
- Pourriez-vous me parler des lieux que vous fréquentez actuellement?
- Quels sont les endroits que vous fréquentez pour vous procurer votre nourriture, vos vêtements et vos produits d'hygiène ?
 - Rencontrez-vous des obstacles à l'obtention de ceux-ci ?

Annexe 2 : Formulaire de sollicitation



Comment les expériences d'exclusion sociale sont-elles vécues par les personnes en situation de pauvreté qui sont usagères des services offerts par les organismes communautaires du quartier Saint-Roch

Bonjour,

En partenariat avec le Collectif pour un Québec sans pauvreté, Gabriel Demers-Hamel, étudiants au baccalauréat en sociologie, mène une recherche à propos de comment l'expérience d'exclusion sociale est-elle vécue par les personnes en situation de pauvreté qui sont usagères des organismes communautaires au quartier Saint-Roch. Pour ce faire, nous souhaitons nous entretenir avec vous pour une durée approximative de 60 à 90 minutes. Cet échange sera orienté sur les occupations quotidiennes, la vie économique, le rapport au travail, la fréquentation des organismes communautaires et les relations sociales entretenues avec diverses personnes, notamment les membres de la famille et les amis.

Si vous acceptez de partager avec nous votre expérience, veuillez contacter Gabriel aux coordonnées ci-dessous.

Cordialement,

Gabriel Demers-Hamel : Gabriel.Demers-Hamel.1@ulaval.ca ou 581-309-5331

Annexe 3 : Formulaire de consentement



Comment les expériences d'exclusion sociale sont-elles vécues par les personnes en situation de pauvreté qui sont usagères des services offerts par des organismes communautaires du quartier Saint-Roch à Québec ?

Objectif de la recherche

L'objectif de cette recherche est de décrire les manières dont l'exclusion sociale est vécue par les usagers des services offerts par les organismes communautaires du quartier Saint-Roch.

Présentation de la recherche

Cette recherche est réalisée dans le cadre d'un baccalauréat en sociologie à l'Université Laval. Avant d'accepter de participer à cette entrevue, veuillez prendre le temps de lire et de comprendre les renseignements qui suivent. Ce document vous explique le but du projet de recherche et le processus relatif à l'entrevue. Je vous invite à me poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

Déroulement de la participation

Votre participation consiste en une discussion d'environ 60 à 90 minutes portant sur vos expériences de vie quotidienne, vos conditions de vie, votre rapport aux organismes communautaires du quartier Saint-Roch et vos relations sociales. L'entretien sera enregistré exclusivement pour des fins de recherche. Vous avez le droit et la liberté de ne pas répondre à une ou des questions ou de mettre fin à votre participation à la recherche, et ce, sans avoir à vous justifier.

Confidentialité et gestion des données

La confidentialité de la totalité des informations fournies par les participants lors des entrevues sera garantie et demeurera confidentielle dans les limites établies par la loi.

Sous aucun prétexte et dans aucune circonstance, les informations personnelles récoltées dans le cadre de cette recherche ne seront utilisées à d'autres fins. Bien que la présente étude ne soit pas dans l'obligation de se soumettre aux exigences du Comité d'Éthique de la Recherche avec des êtres humains de l'Université Laval (CERUL), les chercheurs s'engagent à en respecter ses principes. Afin d'assurer cette confidentialité, plusieurs mesures de sécurité seront prises.

Premièrement, seuls les renseignements qui seront partagés volontairement et qui sont nécessaires pour répondre aux objectifs de cette recherche seront recueillis. Aucune information n'ayant pas une pertinence directe et claire avec cette étude ne sera collectée.

Deuxièmement, seul le chercheur aura accès aux données de la recherche et celles-ci ne seront transmises à aucune autre personne. Pour ce faire, l'ensemble de la documentation matérielle sera conservé dans un bureau verrouillé par une serrure et les fichiers électroniques seront protégés par un mot de passe. Le chercheur sera l'unique personne à posséder la clef et à connaître le mot de passe. Les données de la recherche ainsi protégée incluent la totalité des notes du chercheur, l'ensemble des enregistrements audio des entrevues, le rapport de recherche, les noms et les coordonnées des répondants ou toutes autres documentations fournies par ceux-ci.

Troisièmement, votre identité et celles des personnes auxquelles vous ferez référence seront maintenues secrètes. Pour ce faire, les noms des individus seront remplacés par des codes numériques dans l'ensemble de la documentation de la recherche.

Quatrièmement, l'ensemble de la documentation matérielle et électronique concernant le répondant sera détruit à la fin de cette recherche, prévue pour avril 2020.

Cinquièmement, vous avez le droit de consulter votre dossier de recherche afin de vérifier et de rectifier les renseignements qui vous concernent, et ce, aussi longtemps que le chercheur détiendra ces informations.

Avantages liés à votre participation

Il n'y a pas d'avantage direct lié à votre participation à cette recherche si ce n'est une occasion d'échanger avec un sociologue en formation sur le sujet de vos expériences et votre vécu. Indirectement, votre implication contribuera à développer un savoir sociologique sur les manières dont est vécue l'exclusion sociale. De plus, nous croyons que votre contribution participera à l'établissement d'une société plus juste et égalitaire.

Risques et inconvénients liés à votre participation

Il est possible que votre participation à ce projet de recherche vous rappelle certaines expériences difficiles et provoque diverses émotions. Il est également possible que l'entretien vous fasse réaliser certaines choses quant à votre situation et que cela ait un impact sur celle-ci. Si cela est le cas et que vous voulez obtenir du soutien, n'hésitez pas à vous adresser au chercheur qui sera vous indiquer les ressources d'aides qui conviennent à votre situation.

L'investissement de votre temps dans cette étude sera compensé par un montant de 10\$ en argent comptant.

Participation volontaire et droit de retrait

Votre participation à cette recherche est volontaire. Vous êtes libre de refuser d'y participer. Vous avez également le droit d'arrêter votre participation et de retirer votre engagement en tout temps, et ce, sans qu'il soit nécessaire de vous justifier, sans conséquence négative et sans préjudice. Si vous décidez de mettre fin à votre participation, vous devez en aviser le chercheur pour que celui-ci détruise les renseignements personnels vous concernant. Pour ce faire, vous devrez communiquer votre décision à l'adresse courriel suivante :

Gabriel.Demers-Hamel.1@ulaval.ca

Propriété et diffusion des résultats

Cette recherche est une étude publique. Bien qu'elle soit réalisée à la demande du Collectif pour un Québec sans pauvreté, elle est la propriété exclusive du signataire, Gabriel Demers-Hamel, qui en est le seul responsable.

Les résultats de cette étude seront écrits dans un rapport de recherche sociologique, exposés lors d'une conférence scientifique et mis en ligne sur le site du département de sociologie de l'Université Laval où ils pourront être téléchargés gratuitement (en format PDF) à l'adresse web suivante :

<https://www.fss.ulaval.ca/sociologie/etudiants-actuels/mes-etudes/laboratoire-de-recherche-sociologique>

Les résultats de cette recherche pourraient également faire l'objet de futurs articles ou colloques scientifiques.

Malgré le caractère public de cette recherche et la diffusion de ses résultats, l'ensemble des mesures nécessaires à la confidentialité des données seront prises afin de préserver et de maintenir confidentielle votre identité et votre nom de sorte que vous ne puissiez être identifié et reconnu par quiconque.

Lorsque le rapport de recherche sera terminé, vous pourrez en recevoir une copie si vous le désirez. Pour ce faire, communiquez votre demande à l'adresse courrielle suivante : Gabriel.Demers-Hamel.1@ulaval.ca

Indemnisation en cas de préjudice et droits du sujet de recherche

En acceptant de participer à ce projet, vous ne renoncez à aucun de vos droits ni ne libérez les chercheurs ou l'établissement de leurs responsabilités civile et professionnelle.

En cas de plainte

Pour tout problème concernant les conditions dans lesquelles se déroule votre participation à ce projet de recherche ou pour expliquer vos préoccupations vous pouvez contacter la directrice de cette étude, Cathy Belzile, à l'adresse courrielle suivante :

cathy.belzile.1@ulaval.ca

Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions sur la recherche ou sur les implications de votre participation, veuillez communiquer avec Gabriel Demers-Hamel, chercheur et étudiant au baccalauréat en sociologie, sous la direction de Cathy Belzile du département de sociologie de l'Université Laval.

Numéro de téléphone : 581-309-5331

Adresse courriel : Gabriel.Demers-Hamel.1@ulaval.ca

Remerciements

Votre collaboration est précieuse pour nous permettre de réaliser cette étude et nous vous remercions d'y participer.

Signature

J'ai pris connaissance du formulaire et j'ai compris le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche. Je suis satisfait(e) des explications, précisions et réponses que les chercheurs m'ont fournies, le cas échéant, quant à ma participation à ce projet.

Date

Date

Nom du participant

Nom du chercheur

Signature du participant

Signature du chercheur